



200 FCFA

www.adiac-congo.com

N°1885 MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2013

Crise centrafricaine

Des troupes supplémentaires congolaises pour appuyer l'action de la Misca



La parade militaire

La République du Congo envoie, à compter d'aujourd'hui, des nouvelles troupes en Centrafrique où la situation sécuritaire devient de plus en plus préoccupante avec le décès, mardi, de deux soldats français de l'opération Sangaris.

Ces troupes composées d'éléments de la gendarmerie et de la police complètent ainsi les quelque 800 éléments des Forces armées congolaises déjà mobilisés dans le cadre de l'appui à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (Misca).

Selon le commandant de la gendarmerie nationale, le général Paul Victor Moigny, contrairement aux précédentes, ces troupes en partance pour bangui ce 11 décembre sont couvertes par le chapitre 7 des Nations unies qui autorisent l'emploi de la force. « Vous êtes certainement informés que la situation qui prévaut actuellement sur le terrain est des plus alarmantes et vous serez, j'en suis sûr, confrontés aux situations de troubles à l'ordre public les plus complexes. Vous devez donc vous comporter en professionnels et être capables d'en faire face, tout en maîtrisant la force et en évitant le recours à une violence illégitime », a averti Paul Victor Moigny.

Page 14

Afrique du Sud

Une centaine de chefs d'Etat et de gouvernement ont assisté hier au grand hommage à Nelson Mandela au stade Soccer City de Soweto, dans la banlieue de Johannesburg.

Page 13

ÉDITORIAL
Au revoir !

Page 2

NIARI

Construction d'un complexe touristique à Dolisie

La société libanaise El Adj Amed Century va construire dans la ville de Dolisie, au sud du pays, un complexe touristique dont le but est de contribuer à améliorer les conditions d'accueil dans cette ville. Ce complexe dont la première pierre annonçant sa construction a été posée par le ministre du Tourisme et de l'environnement, Josué Rodrigue Nguonimba, comprendra un centre destiné au tourisme d'affaires, un hôtel, des bungalows et un centre



Josué Rodrigue Nguonimba posant la première pierre (© DR). de loisirs. Les travaux entièrement financés par la société libanaise s'exécuteront pendant quatre ans.

Page 3

DROITS HUMAINS

Le Congo opte pour une politique de vulgarisation des droits fondamentaux

En dépit des résultats positifs et satisfaisants obtenus ces dernières années, le Congo entend relever les défis en matière des droits de l'homme par une politique de vulgarisation des droits fondamentaux sur toute l'étendue du territoire national.

Selon les autorités congolaises, quelques domaines de protections se sont précisés. Il s'agit entre autres de la lutte contre la traite de personnes, la stratégie de réduction de la pauvreté, la gratuité de la scolarité au cycle primaire et secondaire, ainsi que la lutte contre les violences faites aux femmes.

Page 7

ÉDITORIAL

Au revoir !

Tout ayant été dit, écrit, proclamé sur Nelson Mandela, contentons-nous de rappeler qu'il était un homme comme les autres. Avec ses doutes et ses certitudes, ses grands et ses petits défauts, ses misères physiques et morales, ses tentations assouvies et inassouvies, son courage et sa lâcheté, ses haines et ses passions. Loin d'être un dieu, il était mortel et le savait mieux que quiconque.

La leçon qu'il nous donne, en ce temps de deuil où la planète entière célèbre sa mémoire, est précisément celle-là : on peut être homme ou femme, c'est-à-dire imparfait, et aider l'humanité à progresser en dépit des obstacles qui s'élèvent, ou qu'elle élève elle-même sur sa route. Il suffit pour cela de croire que l'on n'est pas venu sur cette Terre seulement pour jouir, mais qu'à la place où le sort nous a placés chacun de nous peut participer à l'évolution d'une espèce qui commença son émergence voilà des centaines de milliers d'années.

Nelson Mandela, tous ses biographes le confirment, n'avait rien d'un héros lorsqu'il commença de se battre pour son peuple. C'est au fil du temps qu'il prit de la hauteur, qu'il saisit l'ampleur du drame que vivait son peuple, qu'il résolut de se battre jusqu'à la mort pour mettre fin aux injustices qui accablaient celui-ci, qu'il comprit surtout que la force morale est infiniment plus puissante que la force physique conférée par les armes, la violence, l'argent. Il n'avait rien d'un héros lorsqu'il se lança dans la bataille contre l'apartheid, mais le devint au fil du temps en se forgeant des convictions intimes à l'affirmation desquelles il consacra ensuite sa vie.

À l'heure où il gagne sa dernière demeure célébré comme un dieu par le monde entier, gardons présent à l'esprit qu'il ne l'était pas et en avait conscience. Prions donc pour que la centaine de chefs d'État venus ostensiblement à Pretoria célébrer sa mémoire tirent de ce fait historique la leçon qu'elle comporte : à savoir qu'un homme ou une femme peut changer la face du monde dès lors qu'il ou elle croit en ce qu'il ou elle fait.

Banalités que tout cela ? Oui, bien sûr, mais vérités aussi vieilles que le monde dans lequel nous vivons. Au revoir, Madiba, et merci une fois encore de les avoir ainsi rappelées.

Les Dépêches de Brazzaville

HOMMAGE À NELSON MANDELA

Le PCT réunit ses militants à l'hôtel de ville de Brazzaville

Les membres du Parti congolais du travail (PCT) présents à Brazzaville, ont rendu un hommage le 10 décembre, à l'hôtel de ville de Brazzaville, à l'ancien président sud-africain, Nelson Mandela, décédé le 5 décembre à Pretoria



Les photos de Nelson Mandela suspendues sur les murs de l'hôtel de ville de Brazzaville

Les différents orateurs qui se sont succédé à la tribune ont loué les qualités exceptionnelles d'un homme qui a marqué son siècle. Ils ont notamment axé leurs témoignages sur son humilité, son altruisme et son sens du pardon. Le secrétaire général du PCT, Pierre Ngolo, a évoqué le caractère pluri-dimensionnel de cet homme qui sera porté en terre le 15 décembre à Soweto, en présence d'une centaine de chefs d'État du monde. Il a salué son sens du pardon qui se matérialise par le fait que vingt-sept ans après sa sortie de prison, il a tendu la main à ses bourreaux et les a appelés pour construire une nation sud-africaine. Selon lui, Nelson Mandela avait su prendre la mesure de la dimension humaine pour s'ériger en un véritable artisan de la paix et de l'unité nationale, parfois au prix de sa vie. Le secrétaire général du PCT a invité les militants de son parti à suivre la ligne politique tracée par l'illustre disparu.

Serge Michel Odzocki, le secrétaire permanent à la communication et porte-parole du parti, a lu le mes-

sage de condoléances du PCT au Congrès national africain (ANC). Dans ce message, les membres du PCT partagent la douleur de la disparition de Mandela avec leurs collègues de l'ANC. Les membres du PCT ont réaffirmé leur attachement à leur idéal commun, à savoir, le bien-être de leurs peuples respectifs.

De son côté, la première secrétaire de l'Organisation des femmes du Congo, Jeanne Dambendzet, s'est contentée de témoigner de l'implication des femmes du Congo au processus de l'abolition de l'apartheid et de la libération de Nelson Mandela. Elle a rappelé le combat mené par l'Union révolutionnaire des femmes du Congo dans ce cadre, avant de les inviter à intérioriser le combat de Nelson Mandela et de le positiver pour le triomphe des idéaux de paix, de démocratie et d'unité nationale.

Le président de la jeunesse montante du PCT, Juste Bernadin Gavet, a invité les jeunes Congolais à suivre l'exemple du jeune avocat qu'était Nelson Mandela, pour les inspirer à plus de courage, de pa-

triotisme et d'engagement politique. Il a salué la détermination d'un homme attaché à un idéal malgré les années que celui-ci a passées en prison. Le président de la force montante du PCT a exhorté les jeunes à s'inspirer du modèle de l'icône de la paix et de l'unité nationale, symbole, selon lui, de la démocratie et de la défense des droits humains.

L'ancien membre du bureau politique du PCT, Célestin Ngoma Foutou, a présenté, pendant près d'une vingtaine de minutes, l'historique des accords de Brazzaville ayant conduit à l'indépendance de la Namibie et à la libération de Nelson Mandela. Cette évocation a montré l'implication totale du président de la République du Congo, Denis Sassou N'Guesso, en sa qualité de président de l'Organisation de l'Unité africaine, dans ce combat pour la libération de l'Afrique australe.

Le film de ces Accords de Brazzaville a constitué le clou des activités qui ont marqué l'hommage du PCT à l'ancien président de l'Afrique du Sud.

Roger Ngombé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodiolo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Clotilde Ibara, Norbert Biembedi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nounougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service),

Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoulou
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service); Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Coordonnateur : Jules Tambwe Itagali
Politique : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa
Société : Lucien Dianzenza
Sports : Martin Enyimo

Service commercial : Adrienne Londole
Bureau de Kinshasa : 20, avenue de la paix Gombe - Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpara

Maquette : Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris

Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodiolo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Adhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mumbélé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispian Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali

84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagaleriecongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242) 05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France)
38 rue Vaneau 75007 Paris
Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

SANGHA

Pokola expérimente un champ municipal

À l'occasion de la première journée d'assainissement organisée récemment à Pokola, dans le département de la Sangha, plus d'un hectare et demi a été aménagé en un champ agricole, sur une initiative de Julie Rogette

Nkengué, maire de cette localité.

Derrière la politique d'assainissement de sa ville, Julie Rogette Nkengué a compris que certains espaces pouvaient servir à la production. « Ce terrain existe depuis longtemps. Personne ne savait quoi en faire. Jusque-là il a servi de repaire aux chiens et aux marginaux avec ce que cela a pu engendrer comme actes de banditisme en pleine ville. Nous avons réfléchi et l'avons transformé en terrain cultivable au grand bonheur de la population qui nous a soutenus dans cette aventure », a-t-elle expliqué.

En effet, Pokola, comme d'autres localités de la Sangha, manque d'espaces pour une agriculture domestique. Bien qu'arrosée par l'un des grands cours d'eau du pays, Pokola est logée au milieu de la forêt, ce qui complique certaines activités productives. D'où l'absence de ceinture verte comme à Brazzaville ou ailleurs. « Notre démarche vise à lutter contre l'insécurité alimentaire en



apportant aux populations certains produits utiles à la consommation tels que la tomate, l'aubergine, la patate douce, le maïs, l'arachide, etc. Si nous pouvons, au cours d'une récolte, réunir ne serait-ce que 20 cuvettes de tomates ou 10 sacs d'arachides, c'est déjà quelque chose au regard de la situation du marché lo-

cal », a convaincu la première citoyenne de Pokola, qui répond ainsi aux directives du gouvernement.

Saluée par tous, l'initiative a bénéficié de l'adhésion des femmes et des hommes de la localité qui, à travers leurs associations, n'ont pas ménagé leurs efforts pour la rendre tangible. Au total, pas moins de 100 tâcherons se

La maire de Pokola, en tenue bleue, et quelques citoyens en pleine activité, et apprendre à consommer des produits autres que la viande », a témoigné un citoyen dont l'enthousiasme était visible sur ce champ en expérimentation. Un changement d'attitude espéré par les environnementalistes est en train de s'opérer, au regard de la pression anthropique sur la faune sauvage.

Lopelle Mboussa Gassia

MINES

Congo Mining annonce de grandes ambitions

Détentriche d'un permis de recherche minière du fer depuis 2010, la filiale d'Equatorial Ressource limited, Mayoko-Moussodji, dans le département du Niari, vient d'ajouter un autre permis éponyme, à l'ouest du gisement minier qu'elle explore.

Le directeur général de la société, John Wellborn, a signé, le 10 décembre à Brazzaville, la convention de recherche pour le fer avec le gouvernement de la République du Congo, représenté par le ministre des Mines et de la géologie, Pierre Oba.

Au départ, Congo Mining avait un périmètre bien défini dans lequel les travaux ont été menés. Une fois que la société rassurée sur l'existence de réserves, assez importantes, lui permettant de passer à l'étape de l'exploitation, elle a voulu poursuivre avec la minéra-

lisation de part et d'autre pour assurer les ressources additionnelles durant la période de l'exploitation. « Depuis 2010, nous avons travaillé sur notre licence première dans le département du Niari, Mayoko-Moussodji. C'est très important pour nous car mainte-

nant nous possédons une grande surface et allons créer là-bas une mine de classe mondiale. Nous continuerons à avoir de grandes ambitions. Nous avons déjà de bons résultats, nous avons fait 50.000 mètres de sondage et allons continuer à voir les opportunités dans la région », a décrit John Wellborn. « Nous sommes voisins d'une autre société minière avec le premier gisement ; avec les deux licences il s'agira pour nous d'augmenter les opérations existantes », a-t-il poursuivi.

Selon le responsable de Congo Mining, la phase d'exploration coûte très cher et l'entreprise a déjà investi 60 millions de dollars US. L'expérience de l'exploration a démontré qu'il s'agissait de prendre un risque. Les résultats actuels sont jugés bons et la société a trois ans pour effectuer le travail sur ce nouveau permis. Or la société a déjà eu à faire des travaux de recherche dans la zone de Mayoko Moussodji et comme l'étude de faisabilité dans la zone est assez avancée, elle envisage d'ores et déjà, un permis d'exploitation.

Nancy France Loutoumba



L'échange de parapheurs entre le directeur général de la société, John Wellborn, et le ministre des Mines et de la géologie, Pierre Oba. crédit photo



AVIS DE RECRUTEMENT

La société AERCO située à l'Aéroport de Brazzaville procède au recrutement :

- d'un Comptable Fournisseurs Achats (CFA) ;
- d'un Comptable Ventes Clients (CVC) ;

Profil du candidat pour le poste de CFA

- Etre titulaire d'un BAC + 3 minimum en comptabilité gestion ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'informatique ;
- Etre âgé de 21 – 30 ans ;
- Etre discret, réactif, disponible et capable de travailler sous pression.

Profil du candidat pour le poste de CVC

- Etre titulaire d'un BAC + 3 minimum en comptabilité gestion ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'informatique ;
- Etre âgé de 21 – 30 ans ;
- Etre discret, réactif, disponible et capable de travailler sous pression.

Les dossiers de candidature doivent être composés de :

- Lettre de motivation ;
- Curriculum vitae (CV détaillé avec photo) ;
- Les copies certifiées conformes des diplômes et certificats ou attestations de travail ;
- Certificat ONEMO ;
- Casier judiciaire ;
- Certificat de nationalité.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse email suivante ou déposés au secrétariat de la société

-Email : emploi@aerco-cg.com;

-Adresse : Enceinte Aéroport Maya-Maya, niveau Mezzanine.

Se renseigner à l'accueil AERCO situé dans le hall Arrivée de l'Aéroport de Brazzaville

Date et limite de dépôt des dossiers de candidature :

Les candidats devront faire parvenir leurs dossiers à AERCO au plus tard le 15 décembre 2013.



AVIS DE RECRUTEMENT

La société AERCO située à l'aéroport de Brazzaville procède au recrutement d'un(e) Assistant(e) RH

Profil du candidat pour le poste d'Assistant RH :

- Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur spécialisation Ressources Humaines ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'informatique ;
- Posséder les connaissances juridiques et fiscales requises pour cette fonction ;
- Etre discret, réactif, disponible et capable de travailler sous pression ;
- Une expérience significative dans un poste similaire serait un plus.

Les dossiers de candidature doivent être composés de :

- Lettre de motivation ;
- Curriculum vitae (CV détaillé avec photo) ;
- Les copies certifiées conformes des diplômes et certi-

ficats ou attestations de travail ;

- Récépissé ONEMO ;
- Casier judiciaire ;
- Certificat de nationalité.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse email suivante ou déposés au secrétariat de la société

-Email : emploi@aerco-cg.com

-Adresse : enceinte Aéroport Maya-Maya, niveau Mezzanine.

Se renseigner à l'accueil AERCO situé dans le hall Arrivée de l'Aéroport de Brazzaville

Date et limite de dépôt des dossiers de candidature :

Les candidats devront faire parvenir leurs dossiers à AERCO au plus tard le 15 décembre 2013.

Le numérique et vous

Quels téléphones pour les enfants ?

L'époque où les Nike Air et les t-shirts de basketteurs faisaient mouche aux collèges et lycées est révolue. Maintenant, la mode s'illustre par un bon Smartphone. Même les plus petits (5-8 ans) veulent être joignables et profiter surtout des avantages qu'offrent les nouveaux téléphones : jeux, Internet... mais quels téléphones acheter ?

Vous serez obligés de le lui acheter. Mais attention, votre adolescent fera la tête si vous lui prenez une marque ancienne. Oubliez ses caprices, équipez-le d'un téléphone ancien (surtout pour les 8-12 ans) pour s'assurer qu'il n'ira pas surfer sur des sites inappropriés et que le téléphone servira uniquement à appeler et envoyer des textos.

Pour les adolescents un peu plus grands (10-15 ans), au cas où vous lui offrez un Smartphone, ces fameux terminaux mobiles dotés de plusieurs fonctionnalités et généralement connectés à Internet, grâce aux offres des opérateurs, les applications de Contrôle parental sont nécessaires. Il s'agit de protéger le téléphone de l'enfant contre l'accès à des sites inappropriés et adultes.

Quelques solutions mobiles en termes d'anti-virus proposent également des issues de protection. L'application Kytetime sur Google Play par exemple peut aider à sécuriser le téléphone android de votre enfant : l'application transforme le mobile de votre enfant en téléphone sécurisé en bloquant les appels provenant de contacts non validés, et intègre une fonctionnalité pour localiser votre enfant...

Sécurité informatique : bien choisir son mot de passe

Plusieurs mots de passe pour plusieurs équipements (téléphones portables, tablettes, ordinateurs...), cela donne beaucoup de travail pour nos cerveaux déjà envahis par des codes multiples. Mais un mot de passe est évident pour sécuriser ses mails, son compte bancaire en ligne, accéder à un service payant, démarrer son ordinateur. Comment doit finalement être un mot de passe efficace même si la moitié des codes sont déchiffrables en cinq minutes ?

Un mot de passe facile à retenir serait aisé pour ne pas l'oublier. Faux ! Surtout pas une date de naissance, les prénoms de vos enfants et conjoints et ceux de vos parents proches. Si ces codes sont faciles à déchiffrer grâce aux logiciels de craquage, avec plusieurs combinaisons, les mots du dictionnaire et quelques astuces exotiques ou érotiques sont aussi faciles à décoder. Un pirate les tentera en premier lieu pour s'introduire dans votre système informatique.

Voici quelques conseils donnés par des informaticiens, rencontré vendredi à Brazzaville à la Maison des Informaticiens au Congo (MIC) : supprimer un courrier reçu qui contient un mot de passe que vous venez de créer, s'assurer que les sites Web sont sécurisés avant d'entrer un mot de passe, éviter d'utiliser simplement un mot du dictionnaire, éviter également les mots épelés à l'envers ou mal épelés ainsi que les abréviations qui sont faciles à découvrir, ne pas répéter des chiffres (5555) et des lettres (bbbb), ne pas utiliser des séquences simples (abcdefg ou 56789) ni des lettres qui apparaissent sur une rangée sur votre clavier (qwerty).

Il est conseillé de mélanger des lettres, des chiffres et des caractères exotiques pour obtenir un code sûr. Par exemple, il sera très difficile à un pirate de deviner un code comme « h5xl+m+73 ». Mais le problème, c'est que vous aurez aussi du mal à vous en souvenir, surtout si vous ne l'avez noté nulle part.

Un code doit être facile à retenir mais difficile à deviner. Une belle phrase trouvée dans un livre, un poème, le titre d'un film, une histoire qui vous a marqué peuvent vous aider à trouver des combinaisons idéales.

Quentin Loubou

DÉPARTEMENT DU NIARI

Un complexe touristique en construction à Dolisie

Le ministre du Tourisme et de l'environnement, Josué Rodrigue Ngouonimba, a procédé, le 8 décembre, à la pose de la première pierre, ouvrant ainsi la voie aux travaux de construction. Témoin de l'événement, son homologue des Affaires foncières et du Domaine public, Pierre Mabiala.

Situé à l'entrée de la capitale de l'or vert, sur la nouvelle route, Pointe-Noire-Dolisie, ce complexe touristique comprendra un centre de conférences de six cents places pour le tourisme d'affaires, un hôtel de soixante-cinq chambres, quinze bungalows ou pavillons et un centre de loisirs. Le projet est entièrement financé par la société

libanaise El Adj Amed Century et la durée prévue des travaux est de quatre ans.

Pour le ministre de tutelle, la construction de ce complexe touristique s'inscrit dans le processus de diversification de l'économie congolaise. La structure offrira des conditions de séjour agréable aux nombreux touristes qui visiteront cette partie du pays. Elle contribuera également à résoudre l'épineux problème de chômage qui touche la jeunesse congolaise en lui offrant des emplois viables. Le complexe touristique de Dolisie, a poursuivi le ministre, viendra également améliorer le paysage touristique du Congo.

« Le mot d'ordre du président de la République est que les opéra-

teurs privés puissent s'impliquer dans le développement touristique du pays et le gouvernement a pris des dispositions pour que les banques accompagnent ce genre d'initiatives. Nous appelons tous les opérateurs privés à suivre cet exemple », a déclaré Josué Rodrigue Ngouonimba.

Le ministre des Affaires foncières et du Domaine public a pour sa part assuré aux investisseurs que le terrain affecté était un domaine de l'État. « C'est nous qui avons donné toutes les autorisations foncières à l'investisseur qui est chargé de réaliser ces travaux. Il s'agit bien de la réserve foncière de l'État congolais », a assuré Pierre Mabiala.

Tiras Andang

FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

L'AFD échange avec les acteurs des deux secteurs sur la légalité et la traçabilité

Plusieurs associations, ONG et projets de développement, impliqués dans le secteur forêt-environnement au Congo, ont pris part à une table ronde organisée le 5 décembre à Brazzaville par l'Agence française de développement (AFD).

Au cours de cette table ronde, avec les partenaires au développement du groupe thématique forêt-environnement, l'AFD a abordé plusieurs aspects liés à ce secteur et posé la problématique du financement du logiciel de suivi de la légalité et traçabilité. Les partenaires sont notamment la Délégation de l'Union européenne ; l'assistance technique à la mise en œuvre du processus FLEGT ; la Banque mondiale ; le Projet forêt et diversification économique ; l'ambassade de France ; la FAO ; et l'ONG Wildlife Conservation So-

ciety. Les participants ont abordé en premier lieu, la question relative à la mise en œuvre du processus Flegt, dans lequel le Congo s'est engagé, dans le cadre de l'Accord Partenariat Volontaire (APV) conclu avec l'Union européenne en 2010. Cette mise en œuvre du Flegt pose encore un défi de coordination au sein des différents bailleurs de fonds impliqués, précisément la DUE, l'AFD et la Banque mondiale.

Le second sujet abordé a concerné la révision du code forestier, dans lequel le ministère de l'Économie et du développement durable est inclus depuis 2012. L'AFD assure le financement d'une expertise technique, composée de deux experts internationaux et d'un expert national, qui accompagnent le ministère dans l'élaboration du texte de loi ou code forestier ainsi

que des décrets d'application relatifs au processus Flegt. La Banque mondiale et la PFDE, après avoir ciblé cette activité d'appui à la révision de la législation, financeront le projet d'appui à la rédaction des textes d'application du code forestier, ne touchant nullement le processus Flegt.

Au cours de la rencontre, chaque institution a fait l'évaluation à mi-parcours de l'ensemble des activités déjà réalisées ainsi que celles en perspective. Ce qui a favorisé une réelle synergie entre les différents projets et permis d'aborder les modalités de collaboration dans les thématiques. À l'issue de la table ronde, tous les partenaires ont exprimé leur volonté de poursuivre les efforts engagés. Ils ont promis d'en faire un rendez-vous régulier.

Firmin Oyé

AGRICULTURE

Le Congo signe le pacte d'adhésion au PDDAA

Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), auquel le Congo a adhéré, le 10 décembre à Brazzaville, a pour but de mutualiser les efforts de développement au sein des États d'Afrique Centrale, en vue de promouvoir la croissance agricole au sein de la sous-région.

Le PDDA est un cadre de dialogue, d'harmonisation des stratégies, d'alignement et de mutualisation des efforts de développement, visant à promouvoir, de façon soutenue, la croissance du secteur agricole dans les pays-membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (Céac). Il a pour but d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des initiatives du gouvernement et l'allocation de l'aide extérieure à ces secteurs, et de mettre en place un cadre performant par lequel l'aide peut être augmentée, pour répondre aux besoins d'investissement à court, moyen et long terme. Ce programme se fonde sur cinq piliers essentiels, entre autres : la gestion durable de

la terre et la maîtrise de l'eau ; les infrastructures rurales et accès aux marchés ; la sécurité et l'urgence alimentaires ; la recherche agricole, la diffusion et l'adoption des technologies. Sa mise en œuvre au Congo vient à point nommé, car il va vraisemblablement renforcer les efforts déployés par le gouvernement, dans la définition d'un cadre cohérent à long terme.

L'objectif étant d'orienter la planification et la mise en œuvre du programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Une vision que le Congo tient à développer, conformément à son plan national de développement (PND) 2012-2016, qui préconise trois grands programmes prioritaires et quatre autres programmes complémentaires, composés de sept axes prioritaires.

Ces différents axes prioritaires sont entre autres, le développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture ; le renforcement de la recherche agricole et diffusion des innovations ainsi que l'améliora-

tion de l'état alimentaire et nutritionnel. En signant ce pacte, le gouvernement s'engage à respecter les dispositions contenues dans ce document, conformément aux buts, objectifs, principes et modalités décrits dans le document cadre.

Les partenaires au développement, la Commission de l'Union africaine, la Céac, les organisations des producteurs, du secteur privé et la société civile s'engagent collectivement, à soutenir et contribuer à la réalisation des résolutions dudit pacte.

Plusieurs partenaires au développement ont signé cet accord avec le gouvernement. Il s'agit de la Banque mondiale ; la Commission de l'Union africaine et l'agence de planification et de Coopération du Népad ; la Céac ; le secteur privé et le conseil de concertation des ONG de développement. Du côté du gouvernement, cet accord a été paraphé par le ministre de la Pêche et de l'aquaculture, Bernard Tchibambéléla et le ministre délégué, en charge des Voies navigables et l'Économie fluviale, Gilbert Mokoki.

Firmin Oyé

*Offre valable sur les vols de Mercredi & Jeudi

PROGRAMME MBOTÉ

Mboté !

Vous faites partie
des privilégiés.

Matabisi

Multipliez

Vos miles par **3**

En voyageant entre

Brazzaville / Paris

DROITS DE L'HOMME

Pouvoirs publics et société civile ont fait l'état des milieux au Congo

La Journée internationale des droits de l'homme, célébrée le 10 décembre à Brazzaville, a donné lieu à une série d'activités. Le directeur de cabinet du ministre de la Justice et des droits humains, Dinard Mobanga Mokondzi, a résumé les actions menées dans ce secteur par le gouvernement.

« Au Congo, les libertés publiques sont garanties, le droit à la parole est assuré, la censure est prohibée, l'intégrité physique des individus est strictement protégée, les conditions de scolarisation de nos enfants sont en constante amélioration, les droits des populations autochtones sont promus et protégés, les droits des femmes sont de plus en plus pris en compte, et les conditions de détention sont améliorées », a déclaré Dinard Mobanga Mokondzi.

Au cours de ces dernières années, les domaines de protection se sont précisés, à savoir : la lutte contre la traite des personnes, la corruption, la stratégie de réduction de la pauvreté, la gratuité de la scolarité en cycles primaire et secondaire, ainsi que la lutte contre les violences faites aux femmes. Dans le même temps, les destinataires des droits ont été mieux définis et identifiés, notamment, la protection de l'enfant, la promotion et protection des droits des populations autochtones, et la protection des handicapés ou personnes vivant avec le VIH/sida.

En dépit des résultats positifs et satisfaisants obtenus ces dernières années, le Congo entend relever tous les défis combien importants, en vulgarisant les droits fondamentaux de l'homme. Pour ce faire, le ministère de la Justice et des droits humains définira une véritable politique de vulgarisation sur toute l'étendue du territoire national. « Cette journée est aussi revêtue d'une signification

pédagogique, car elle contribue à transformer les mentalités et à faire progresser l'humanité. Éduquer c'est enseigner le dialogue et le respect de l'autre mais c'est aussi transmettre l'histoire et les leçons que l'on en a tirées. Il importe que chacun de nous comprenne que l'affirmation des droits de l'homme implique l'égalité de dignité de tous les hommes, sans distinction de race, de sexe, de langue, d'appartenance politique, d'origine ethnique ou de religion », a poursuivi Dinard Mobanga Mokondzi. Les participants ont été invités, à cette occasion, à prendre connaissance des articles inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, à les respecter et à les garantir chaque jour davantage. « Le combat des droits de l'homme n'est jamais gagné d'avance. Il nous faut travailler davantage pour gagner de nouvelles batailles. Nous sommes les héritiers de Nelson Mandela, de Martin Luther King et de tous ceux qui ont collaboré à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Leurs idéaux sont les nôtres, nous devons avoir leur courage, leur détermination et leur générosité », a souligné le directeur général des droits de l'homme et des libertés fondamentales, Philippe Ongania.

Au terme de la cérémonie officielle, un espace vert « Le jardin des droits de l'homme », situé à proximité du ministère de la Justice et des droits humains, a été inauguré par le directeur de cabinet du ministre de tutelle.

Il sied de rappeler qu'en réaction aux horreurs de la Seconde Guerre mondiale, les hommes épris de paix, d'humanisme et de tolérance, ont inscrit au cœur d'une déclaration, les droits fondamentaux, universels et indivisibles de l'homme. Cette déclaration, adoptée le 10 décembre 1948 par l'assemblée générale des Na-



Le présidium des travaux

tions unies, est devenue le socle d'un système de mécanismes et de garanties destiné à promouvoir et à protéger les droits de la personne humaine.

Les droits humains : une situation préoccupante

Ayant pour thème : « 20 ans : au travail pour vos droits », la 65^e Journée internationale des droits de l'homme, a été célébrée sur fond de déficits en matière de respect et de mise en œuvre des droits de l'homme au Congo, par l'association « Rencontre pour la paix et les droits de l'homme », une Organisation non gouvernementale de promotion, de défense et de protection des droits de l'homme.

L'ONG a déclaré que la situation des droits humains demeure préoccupante au Congo, en dépit de la libre adhésion du pays aux diverses conventions régionales et internationales relatives aux droits de l'homme. Bien que des avancées aient été observées dans l'exercice de certains droits, tels l'amélioration des conditions de vie en milieu carcéral, la construction et l'équipement de centres de santé intégrés, la mise en œuvre

du projet « eau pour tous », dont l'objectif est d'apporter l'eau potable en milieu rural ; la construction et l'équipement en tables bancaires de certains établissements scolaires à l'intérieur du pays et dans les grandes agglomérations, et la gratuité de certaines catégories de soins de santé, beaucoup reste à faire, car les politiques actuelles ne parviennent pas à garantir le bien-être de la majeure partie des citoyens. Malgré l'embellie financière et les potentialités économiques dont jouit le Congo, l'accès aux droits économiques et sociaux reste une préoccupation majeure.

Dans une déclaration rendue publique, cette ONG dénonce les atteintes aux libertés publiques et privées, la torture, les arrestations arbitraires et les exactions diverses. Cependant, poursuit la déclaration, les droits de la femme sont encore un sujet de préoccupation, avec la faible implication de ces dernières dans les instances de prises de décisions. L'organisation déplore le nombre croissant des violences multiformes que subissent les femmes, sans qu'une législation spécifique

et dissuasive ne vienne sanctionner ces pratiques.

Au regard des violations de ces droits et libertés au Congo, l'association « Rencontre pour la paix et les droits de l'homme » a formulé des recommandations. Elle demande, entre autres, aux gouvernements : de garantir l'État de droit et la démocratie en République du Congo ; d'adopter des textes d'application en vue de vulgariser les dispositions du préambule de la Constitution du 20 janvier 2002 sur le respect et la promotion des droits humains ; de mettre un terme définitif à l'impunité grâce à des sanctions exemplaires contre les auteurs identifiés des violations des droits de l'Homme ; de garantir une justice indépendante et accessible à tous les citoyens ; de réformer la Force Publique en vue de la rendre véritablement républicaine ; de mettre fin aux exactions policières ; ainsi que de garantir l'intégrité physique et psychologique des dirigeants syndicaux, politiques et des activistes des droits de l'homme.

Josiane Mambou Loukoula

JUSTICE

Les responsables des maisons d'arrêt du Congo en formation

Le Projet d'action pour le renforcement de l'État de droit et des associations (Pareda), en partenariat avec le ministère de la Justice et des droits humains, organise depuis le lundi 9 novembre à Brazzaville, une formation des directeurs des établissements pénitentiaires.

Cette session, qui va durer deux semaines, a pour thème : « La gestion des maisons d'arrêt : mécanismes de supervision, de contrôle, de sûreté, de sécurité, de discipline et de réinsertion sociale ». Dix sujets seront développés, parmi lesquels : « les principes fondamentaux régissant la vie carcérale » ; « les conditions matérielles et les besoins élé-

mentaires des détenus » ; « missions et fonctions du chef d'établissement » ; « les missions du directeur d'établissement pénitentiaire et sa fiche fonction-type » ; « la fonction de management d'équipe ».

Le directeur de cabinet du ministre de la Justice, Alphonse Dinard Mobang Mokondzi, à qui revenait la charge de présider la cérémonie d'ouverture de ce séminaire, a salué l'initiative du Pareda « qui intègre bien la vision du gouvernement relative à l'amélioration des conditions de vie dans les milieux carcéraux qui doivent devenir des lieux d'humanisation des détenus ». La prison, a-t-il déclaré, contrai-

rement à ce que pense le commun des mortels, est un lieu de dissuasion des criminels et autres personnes privées de liberté pour les amener à réintégrer le milieu communautaire. « En dehors des maisons d'arrêt de Brazzaville, de Pointe-Noire et de Dolisie, où les conditions de détention sont quand même acceptables au regard des normes internationales, les autres maisons d'arrêt au Congo restent déplorables », a déploré Alphonse Dinard Mobang Mokondzi.

« C'est ainsi que le gouvernement a amorcé depuis plusieurs années, une politique de dotation de nombreuses villes en infrastructures pénitentiaires

modernes qui seront conformes aux standards internationaux en la matière », a-t-il poursuivi. Le directeur de cabinet du ministre de la Justice a émis le vœu de voir les prestations des directeurs des établissements pénitentiaires s'améliorer à l'issue de cette formation. Il les a invités à plus de sérieux, d'assiduité et de responsabilité.

De son côté, le représentant du chef de la délégation de l'Union européenne au Congo, Matteo Sirtori, a indiqué que ce séminaire venait à point nommé dans la mesure où « en l'absence d'un corps spécialisé et d'une école nationale d'administration pénitentiaire en République du

Congo, la tenue de telles formations est cruciale pour renforcer la professionnalisation des agents pénitentiaires et assurer à la fois, la bonne gestion des prisons et le respect des droits des détenus ».

Le Pareda, qui finance la formation, est un projet de l'Union européenne inscrit au titre du 10^e Fonds européen de développement (FED). Il répond à des besoins identifiés dans la politique sectorielle de la justice élaborée par les autorités congolaises avec l'appui de l'Union européenne, dans le cadre du projet d'appui à l'État de droit. Le Pareda existe depuis deux ans.

Roger Ngombé

RELIGION

Une salle multimédia pour l'hôpital de Dieu de Moukondo

À l'occasion de la célébration des 30 ans d'existence de ce centre de soins à base des plantes révélées, le président de l'Église évangélique du Congo, le pasteur Patrice N'souami, a inauguré le 6 décembre, au quartier Moukondo, la bibliothèque de l'hôpital de Dieu.

Les festivités à l'occasion des 30 ans du centre de soins à base des plantes révélées, ont été marquées par la lecture de la parole de Dieu dans le livre de Deutéronome 7 : 9, par des témoignages des patients, par des chants de la chorale du centre et par le rapport d'activités présenté par le président du centre, Levy Makany.

En tant que président du centre, Lévy Makany a invité la population à consulter les livres et supports audiovisuels à la bibliothèque. Celle-ci est composée d'une salle de lecture et d'un bureau du bibliothécaire. Les supports écrits et audiovisuels relatent l'histoire de l'hôpital, les messages de la parole de Dieu et les différentes cantiques.

Créé en 1983, le centre accueille les patients sans distinction de rang social, et de toute obédience religieuse. Il utilise les plantes révélées pour soigner toutes sortes de maladies. De 1983 à 2013, ce centre a accueilli 49.839 malades ; 1.387 naissances y

ont été déclarées entre 1983 à 2010 ; et 52 personnes y ont accepté le Seigneur Jésus-Christ.

Lors de cette cérémonie, le pasteur

sa vie et a su exprimer et mettre en pratique le pardon, en pardonnant ses geôliers et bourreaux. Un pardon par l'action et non articulé par le verbe. Il a



La coupure du ruban symbolique de la bibliothèque par le pasteur Patrice N'souami. (Crédit-adiac)

Patrice N'souami s'est bien sûr exprimé sur la personnalité de l'ancien président Nelson Mandela : « Nelson Mandela est un grand homme politique qui a marqué le monde. Il avait la capacité de la transcendance et ne s'est pas inscrit dans la logique d'œil pour œil. Il a prouvé le contraire toute

tendu sa main fraternelle à tout le monde à sa sortie de prison, pour faire d'eux les hommes avec qui, il devait composer pour fonder la nation arc-en-ciel sud-africaine, qui se présente à l'humanité tout entière comme un repère sûr et moral. »

Lydie Gisèle Oko

FAUNE

Des délinquants condamnés et interpellés

Trois sujets ouest-africains avaient été interpellés à Pokola (Sangha) par les services de police pour détention illégale de seize pointes d'ivoire et d'une peau de panthère. À Brazzaville, c'est un sujet chinois qui a été interpellé à l'aéroport.

Les Ouest-Africains arrêtés dans la Sangha, étaient conduits devant le tribunal de Ouessou (Sangha), l'affaire a été jugée et le verdict rendu. Mahamat Abdoulaye et Dissaka écopent de trois années de prison ferme couplées à des amendes de 300.000 FCFA chacun avec les dommages et intérêts de 500.000 FCFA. Par ailleurs, leur homologue trafiquant, Bakoundou, jugé de complicité dans cette affaire, a été écroué pour trois années de prison ferme et contraint de s'acquitter d'une somme de 300.000 FCFA d'amende ainsi que de 2 millions de dommages et intérêts.

Un verdict qui ne laisse pas indifférents les observateurs nationaux et les organismes non gouvernementaux nationaux qui œuvrent au Congo : « L'impunité zéro qui, en matière de banditisme faunique, est pro-

née par le ministère de l'Économie forestière et du Développement durable n'est plus une simple vue d'esprit », commente l'un de ces observateurs. Poursuivant aussi : « Tant que les délinquants fauniques n'arrêteront pas leurs activités barbares qui sont considérées comme préjudiciables pour notre pays, le gouvernement et ses partenaires ne ménageront aucun effort pour contrer par tous les moyens la délinquance faunique, qui est synonyme de l'anéantissement au Congo des espèces entièrement protégées. »

À Brazzaville, le gouvernement et ses partenaires privilégiés, les ONG locales et internationales, déploient des efforts énormes pour éduquer les communautés des départements, considérées comme des grands consommateurs de viande de chasse et les délinquants fauniques qui abattent ou capturent sans savoir les espèces entièrement protégées pour des besoins commerciaux.

Un Chinois en garde à vue

Les agents des Eaux et Forêts en service à l'aéroport de Maya-

Maya, ont appréhendé, dans la salle d'attente, un trafiquant de nationalité chinoise avec des bijoux en ivoire alors qu'il tentait de monter à bord d'un avion à destination de la Chine. Une source digne de foi a affirmé : « Le trafiquant chinois avait payé à quelqu'un de l'aéroport une somme de 60.000 FCFA pour éviter le contrôle de ces objets. Malheureusement ce dernier a également été arrêté par les services de police pour sa complicité. » La loi 37-2008 condamne l'exportation et l'importation des produits qui découlent des espèces protégées.

Le malfrat est actuellement en garde à vue, en attendant sa traduction en justice. Les ONG supputent que le trafic international d'ivoire, surtout celui allant en Asie, est la cause directe de la baisse massive des éléphants d'Afrique.

Les peines de prison pour le trafic illicite au Congo et dans d'autres pays sont un signe ferme de l'engagement de la République du Congo et des autres pays en vue de lutter contre le trafic d'ivoire.

Fortuné Ibara

COMMUNIQUÉ

L'association espace information jeunesse du Congo (EIJC), en partenariat avec les maisons de la jeunesse (NJECO) annonce au public jeune bachelier du Congo, qu'elle leur donne la possibilité de s'inscrire pour une formation dans les métiers de l'hôtellerie et du tourisme à l'école hôtelière de Genève à Casablanca au Maroc, pour cette année académique 2013-2014.

Date limite 20 décembre 2013.

Autre renseignement :

contact : eijcongo@hotmail.fr.

Tél : 04 486 43 70/ 06 666 85 81/

05 5212 52 37.

Adresse : NJECO Matour sis au n°8 de la rue Fulbert Youlou Makélékélé.

Remerciements

Le colonel André Kimpoua et famille,

La famille Louwola,

Remercient parents, amis et

connaissances qui les ont

assistés de près ou de loin,

financièrement, moralement

et spirituellement, lors du

décès de leur fille, petite fille

et nièce, Kimpoua Marlène

Grâce, survenu le 23 No-

vembre 2013 à Pointe-Noire.

Qu'ils trouvent ici l'expression

de leur profonde gratitude.

Que Dieu vous bénisse



SAPHIR PIZZA

Tous nos Pizza à 6.000frs

Livraison

domicile + 1000frs

Tel : 22 600 34 03/ 05 602 21 19

Faites le

“Coup Double”

Soyez présent dans les Capitales les Plus Branchées d'Afrique Centrale à travers vos Guides Pratiques



+242 056 027 440
+242 056 021 469
+243 99 46 77 777
+243 99 99 01 823
aksanticom@gmail.com
www.aksanticom.cd

RÉINSERTION SOCIALE

D'importants kits de coiffure pour la formation des jeunes filles

La ministre de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, Catherine Embondza Lipiti, a remis, le 9 décembre, une dotation composée, entre autres, de casques professionnels, de casques à vapeur, de lave-tête, de sècheurs professionnels et de tondeuses à l'Association brazzavilloise jeunesse action évolutive (Abjae).

Réceptionnant le don, William Éric Mbanza, le président de cette ONG basée au foyer Sœur-Clotilde, dans le 2e arrondissement de Brazzaville, Bacongo, s'est félicité du geste de la ministre qui permettra d'améliorer la formation des jeunes filles. Créée en 2005, l'Abjae a déjà formé 1 210 apprenantes en coiffure esthétique, couture mixte, pâtisserie et hôtellerie. Actuellement, a indiqué William Éric Mbanza, 480 apprenantes sont en formation. « Nous allons organiser des groupes afin que toutes les coiffeuses puissent utiliser ce matériel à tour de rôle. Nous avons reçu cinquante casques, cinquante sècheurs, cinquante lave-tête et cinquante tondeuses.

Nous avons des difficultés en pâtisserie et en couture : nous faisons avec les moyens du bord, car nous manquons de subventions », a expliqué le président du centre.

Remettant un échantillon du matériel, la ministre en charge des questions des femmes a précisé que cette dotation s'inscrivait dans le volet formation de l'appui aux activités génératrices de revenus des jeunes filles, des femmes et mères célibataires. « Ce que nous avons fait aujourd'hui intègre bien ce cadre de l'appui aux jeunes filles, surtout mères », a rappelé Catherine Embondza Lipiti.

Elle a, par ailleurs, indiqué que près d'une centaine de centres avaient été sélectionnés à Brazzaville en partenariat avec les autorités départementales et les administrateurs-maires d'arrondissement. « La taille des centres a été prise en compte. Nous avons commencé par Talangaï ; aujourd'hui, nous sommes à Bacongo, et demain, nous allons poursuivre dans d'autres centres de la capitale », a-t-elle annoncé.

La ministre a rappelé que le soutien aux promoteurs des



L'Abjae reçoit des kits de coiffure esthétique (© Adiac)

centres d'apprentissage des métiers de la couture et de la coiffure pour les jeunes mères célibataires faisait partie des missions dévolues à son ministère. « Aujourd'hui, ce sont les équipements de la coif-

fure. Cette ONG mène un travail important de formation des jeunes filles. Pour les femmes cultivatrices et les commerçantes, c'est aussi prévu : les marchés sont signés, nous attendons leur

exécution. Dès que les fournisseurs livreront le matériel, nous procéderons à la distribution sur toute l'étendue du pays », a conclu Catherine Embondza Lipiti.

Parfait Wilfried Douniama

ASSAINISSEMENT

Les élèves du CEG Trois-Glorieuses doté en matériel

Dans le cadre de la réalisation de son projet sur la protection de l'environnement pour lutter contre l'insalubrité en milieu scolaire et universitaire, Congo-Brazzaville Fulbright Alumni Association (CBFAA) a remis deux brouettes et cinq poubelles à cet établissement scolaire situé dans le 2e arrondissement de Brazzaville, Bacongo.

Congo-Brazzaville Fulbright Alumni Association est une organisation créée par les anciens bénéficiaires de la bourse Fulbright sponsorisée par le Département d'État américain par l'intermédiaire de l'ambassade des États-Unis au Congo. Après avoir apporté assistance au lycée et CEG Nganga-Édouard, le tour est revenu le 3 décembre au CEG Trois-Glorieuses. Réceptionnant ce don, la directrice de cette école publique, Adelle Fabielle Segolo, a rassuré les donateurs quant au bon usage des matériels reçus. « Votre organisation nous honore de la tenue d'une telle activité dans notre établissement. La CBFAA

fait bien de sensibiliser nos élèves à de tels sujets et sur les opportunités que vous propo-

sez : à savoir les bourses d'études américaines et tout autre avantage y afférent »,

s'est-elle réjoui.

Le président coordinateur de l'association, Bovid Chrishiler

Atouta, a, de son côté, rappelé les objectifs de cette organisation. Il a également présenté les différents partenaires du projet, parmi lesquels l'association Couleurs congolaises, l'Association congolaise pour le développement agricole. Il a, par ailleurs, invité l'équipe de maîtrise et les élèves bénéficiaires à s'approprier la protection de l'environnement en nettoyant leur établissement au quotidien. « Après l'évaluation du projet, nous organiserons une compétition inter écoles, Nganga-Édouard, et Trois-Glorieuses pour connaître l'établissement le plus propre », a annoncé Bovid Chrishiler Atouta.

CBFAA a aussi informé les élèves de cet établissement de l'existence du Club d'anglais de l'ambassade des USA basé à la villa Washington et de la bibliothèque de l'ambassade ouverte au public, et des opportunités d'études aux États-Unis d'Amérique.

P.W.D.



Bovid Chrishiler Atouta remettant un échantillon à Adelle Fabielle Segolo



Assurances et Réassurances du Congo



40^{ème} ANNIVERSAIRE 1973 - 2013




Soyez rassurés, vous êtes bien assurés
Assurances et Réassurances du Congo
A Brazzaville : 222 01 40 67 - A Pointe-Noire : 222 14 12 00 - Et chez tous nos agents généraux

40 ans d'Assurance d'Expérience d'Investissements dans l'économie congolaise

Soyons fiers de ce que nous avons bâti ensemble


Tél. : (242) 22 281 53 89 / 22 281 40 67 www.arc-congo.cg



Hébergement
Stockage & Archivage
Solution Saas
Services infogérés

Plus besoin de gérer vos plans-formes, logiciels et matériels en interne, votre DATA CENTER, géré par d'Alteq, centralise le fait pour vous !

Concurrentielles et efficaces, nos solutions sont adaptées à vos besoins. Nous vous garantissons sécurité, disponibilité, évolutivité et bien plus encore grâce à nos



WARID
Plateau - Brazzaville

Brazzaville Cotonou

via Pointe-Noire

A partir de

211 450 FCFA TTC

Aller-retour
3 vols par semaine
Lundi, Mercredi et Vendredi

Vol	Provenance	Heure de départ	Heure d'arrivée	Destination
LC 113	Brazzaville	09:05	10:00	Pointe-Noire
LC 451	Pointe-Noire	11:30	14:15	Cotonou
LC 452	Cotonou	15:15	18:05	Pointe-Noire
LC 106	Pointe-Noire	19:40	20:35	Brazzaville



www.thyair.com - 00242 22 28 12 00 - 00242 22 28 12 00
14000 ZA 22 28 12 - 00242 22 28 12 - 00242 22 28 12



Réconcilier avec l'assurance

Allianz Multi Pro sécurise vos biens et vos activités selon vos besoins et votre budget.



Allianz Congo Assurance / Siège Social
Av. Linguissi PEMBELLOT - Résidence Gabriella / Pointe Noire
✉ allianz.congo@allianz-cg.com ☎ + (242) 05 601 12 00

Brazzaville
Marché Plateau - Ville
☎ + (242) 05 012 95 54

Agent Général SCAR
Centre - ville / Pointe Noire
☎ + (242) 06 622 78 69

Allianz avec vous de A à Z



LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

Les jeunes disent non à la stigmatisation

Dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre cette pandémie, célébrée le 1er décembre de chaque année, l'ONG congolaise a organisé une conférence-débat sur la lutte contre la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH/sida.

La causerie-débat organisée par l'Association des jeunes amis de la jeunesse congolaise (AJAJC) à la Maison de la jeunesse et de la citoyenneté, visait un certain nombre d'objectifs, notamment : lutter contre la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH ; amener les jeunes à avoir des attitudes plus positives envers les personnes porteuses du virus et à comprendre que depuis des années, le sida n'est plus une fatalité ; et les encourager à faire leur test de dépistage volontaire.

La journée a été marquée, entre autres, par la projection du film documentaire intitulé « Vie positive » d'Alain Nkodia, qui a amené les participants à porter un regard nouveau sur le VIH. « Il nous parle de la vie du couple séropositif Valérie et Thierry Maba, qui nous invi-

ent à comprendre leur vie quotidienne. Ils nous livrent la douloureuse épreuve de la perte de leur enfant non par le sida mais à cause de la discrimination et du manque d'information du personnel soignant, ne mesurant pas la gravité de l'acte », a expliqué le secrétaire général adjoint de cette association, Stylain Goma. Selon ce film, nul n'est à l'abri du VIH. Un porteur de microbe peut vivre sereinement. En effet, ce document aborde quatre thématiques, à savoir l'annonce et la gestion de l'information ; le rejet et la stigmatisation ; le vivre avec ; puis le traitement et la prévention.

La présidente de cette ONG, Luce Bénédicte Gangoué, a de son côté rappelé que cette journée était célébrée depuis 1988. Selon elle, depuis bien des années, le sida n'est plus une fatalité car il est possible de vivre normalement lorsque l'on est infecté.



Les participants à la causerie-débat organisée par l'Association des jeunes amis de la jeunesse congolaise (AJAJC)

Pendant, a-t-elle déploré, on constate toujours que les personnes vivant avec le VIH sont victimes de discrimination. « Cela suscite le déni, la honte ou encore l'isolement de la personne infectée. Il est nécessaire aujourd'hui, dans les actions de lutte contre le

VIH/sida, qu'un accent particulier soit mis sur la lutte contre la stigmatisation car elle peut contribuer à repousser l'impact du sida », a regretté Luce Bénédicte Gangoué.

D'après elle, la pandémie du sida est l'affaire de tous car personne

n'est à l'abri. D'où la nécessité d'apprendre à avoir des attitudes plus positives envers les personnes atteintes qui sont des citoyens comme les autres, jouissant de leurs droits et devoirs.

Parfait Wilfried Douniama



CANALSAT

GRANDE TOMBO LA

ABONNEZ-VOUS OU REABONNEZ-VOUS AVANT LE 31 DECEMBRE ET TENTEZ DE GAGNER

Des TV, des tablettes
et des abonnements
CANAL+ / CANALSAT







www.canalplus-afrique.com

Jeux gratuits avec obligation d'achat, ouvert à toute personne majeure ayant souscrit à un abonnement ou qui se réabonne aux formules CANAL+ / CANALSAT entre 9 décembre et 31 décembre 2013 inclus ayant son domicile dans l'un des pays suivants dans lesquels le bouquet CANAL+ / CANALSAT est diffusé : Bénin, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée Conakry, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Rép. Centre Afrique, RDC, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo.

Le tirage au sort en vue de l'attribution des différents lots aura lieu le 1er janvier 2014 et sera réalisé par la Société organisatrice.

Règlement du jeu déposé auprès de la SELARI AY Eric ALBOU & Carole YANA - Huissiers de Justice Associés, 32 rue de Molte - 75011 PARIS.

Le règlement est disponible sur demande écrite auprès de la société CANAL+ AFRIQUE, S.A.S. - 48, quai du Point du Jour, 92 659 Boulogne-Billancourt Cedex - France [Siège social]. Conformément à la loi n°78.17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, à ce que les données les concernant fassent l'objet d'un traitement, et, sans motif et gratuitement, à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale, par le responsable actuel du traitement ou celui d'un traitement ultérieur.

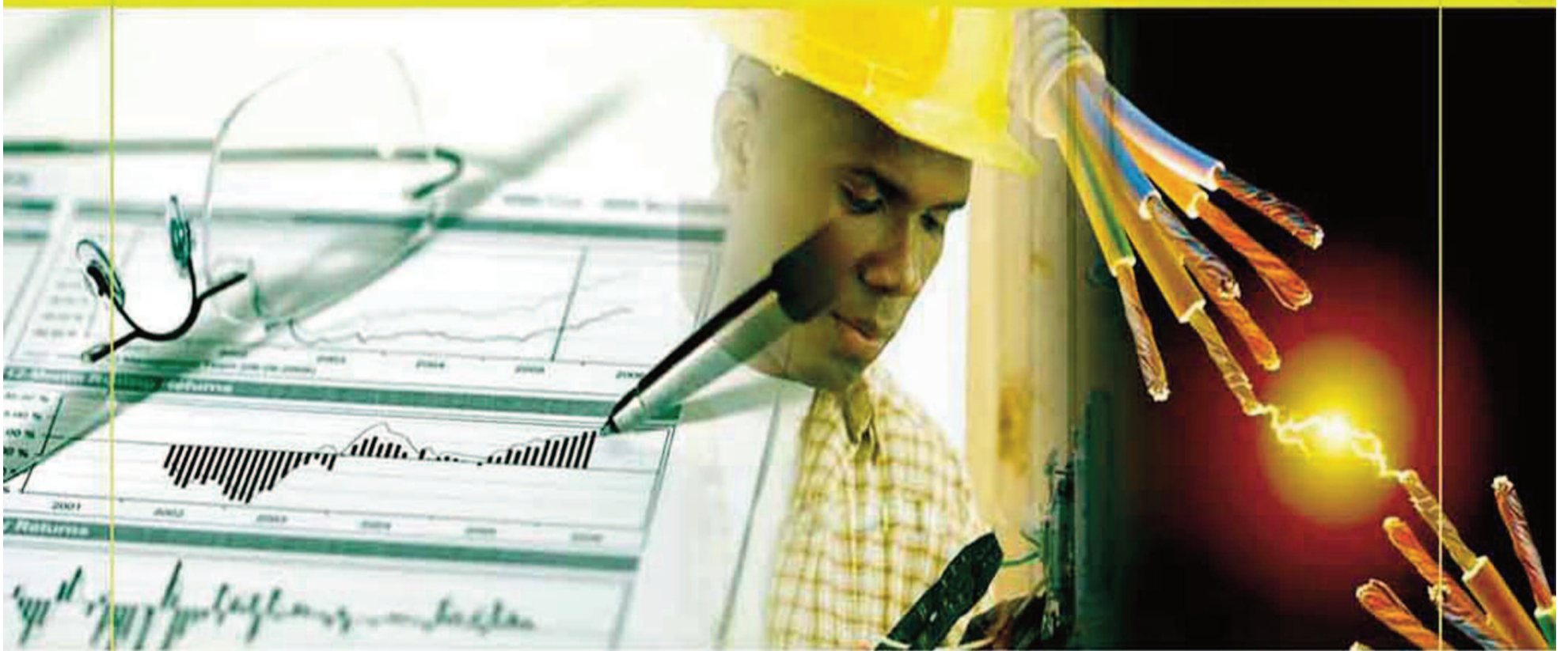
Les participants disposent également d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données personnelles les concernant, en écrivant à la Société Organisatrice à l'adresse sus-indiquée.

CANAL+ AFRIQUE SAS au capital de 4.000.000€ - 438.880.163 & C.S NANTIERRE - Photos non contractuelles



CELEC

COMPTOIR D'ELECTRICITE DU CONGO



DISTRIBUTEUR DE MATERIEL ELECTRIQUE

www.celecsa.com

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Ban Ki-moon rend hommage à Nelson Mandela

Cette année, la commémoration de la journée mondiale des droits humains a coïncidé avec la disparition, le 5 décembre, de l'ancien président sud-africain, icône de la lutte contre le racisme.

« Je tiens à rendre hommage à l'une des grandes figures contemporaines de la cause des droits de l'homme : Nelson Mandela dont la disparition a plongé le monde entier dans la tristesse mais dont l'engagement en faveur de la dignité humaine, de l'égalité de la justice et de la compassion tout au long de sa vie demeurera à jamais une source d'inspiration pour nous tous qui œuvrons sans relâche à la construction d'un monde où tous les droits de l'homme de tous

les êtres humains sont respectés », a affirmé Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général de l'ONU a également invité les États à tenir les promesses qu'ils ont faites lors de la Conférence de Vienne. « Ce sont les États qui doivent en premier lieu protéger les droits de l'homme et prévenir les violations de ces droits au niveau national ; ce sont eux qui doivent répondre présents quand d'autres États, faillent à leur devoir », a-t-il ajouté. Et Ban Ki-moon de réaffirmer « la détermination du Secrétaire, des fonds et des programmes des Nations unies de se montrer vigilants et courageux face aux violations des droits de l'homme ».

La journée coïncide également avec le vingtième anniversaire d'une autre initiative qui a fait date dans la lutte menée pour faire des droits de l'homme une réalité universelle : l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Et c'est le 10 décembre 1948 que 58 États membres qui constituaient alors l'Assemblée générale de l'ONU, ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme au Palais de Chaillot à Paris. Pour commémorer son adoption, la Journée des droits de l'homme est célébrée chaque année le 10 décembre.

Yvette Reine Nzaba

AFRIQUE DU SUD

Le grand hommage à Mandela bien au-delà de tous clivages

Une centaine de chefs d'État et de gouvernement venus des cinq continents ont participé, le 10 décembre à Soweto, près de Johannesburg, à la grande cérémonie d'adieu à l'ancien président sud-africain, Nelson Mandela. L'occasion a montré que même mort, le héros de la lutte anti-apartheid reste un rassembleur hors-pair.

Sur la tribune dressée au stade Soccer City de Soweto, ont défilé entre autres, outre le président sud-africain, Jacob Zuma et la présidente de la commission de l'Union africaine, Nkosazana Dlamini Zuma, le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, les présidents Zimbabween Robert Mugabé, américain, Barack Obama et cubain, Raoul Castro. Moment jamais vu depuis plusieurs décennies, la poignée de mains entre ces deux derniers dirigeants, américain et cubain, a donné à dire à plusieurs chroniqueurs. De même, le leader zimbabween, isolé sur la scène internationale, a saisi ici l'occasion de se faire ovationner par l'immense public, au milieu de ses nombreux pairs venus des quatre coins du monde. « Je veux dire aux jeunes d'Afrique et du monde que vous devez vous inspirer de sa vie pour mener à bien la vôtre. Madiba m'a rendu meilleur. Il parle à ce qu'il y a de meilleur en nous », déclarait le président américain. Obama, très applaudi par le public, a su lire au-delà des symboles. Car, comment expliquer ces échanges instantanés entre François Hollande et son prédécesseur, Nicolas Sarkozy, assis côte-à-côte, si ce n'est ce génie de Mandela qui a réveillé ce qu'il y a de meilleur en chacun ?

L'image finale de la cérémonie, l'archevêque sud-africain et prix Nobel de la paix, Desmond Tutu, ayant pris la parole, a fait se lever tout le stade pour promettre de suivre l'exemple de Nelson Mandela alors que les chants reprennent de plus belle dans le stade. Le public, euphorique, n'a pas économisé son accaparement de la liberté au cours de cet ultime moment où il côtoyait son champion.

« Aujourd'hui, journée internationale des droits de l'homme, nous célébrons Madiba, un homme de paix », faisait remarquer Jacob Zuma. Riche en symboles ainsi qu'on le voit, l'hommage à Nelson Mandela aura aboli les distances, les différences et, pourquoi pas, les indifférences.

Thierry Nougou

ASSURANCES GENERALES DU CONGO

RESPECTER NOS ENGAGEMENTS, C'EST VOUS RESPECTER

WWW.AGCCONGO.COM

HAKUNA MATATA!

HSIET CONGO DEVELOPPEMENT Tel: 06 699 3688 / 06 600 8865 Adr: 1593 Avenue 3 Martyrs Batignolles Brazzaville, arrêt bus papa gaz

1 200 000F TTC **23 500 000F TTC** **13 000 000F TTC** **42 000 000F TTC** **17 000 000F TTC**

* Stock disponible à Brazzaville TTC * S.A.V. et Suivi en permanence
 * Garage professionnel à MAFOUTA * Pièces d'origine usine garantie

VENTE ENTRETIEN PIECE DE RECHANGE REPARATION

AMIC Télécom
Fournisseur d'accès Internet

Installez l'internet + un routeur Wifi à 149,000 FCFA gagnez 1 mois gratuit de connexion haut débit de 512 Kbps.

Direction Général Immeuble CNSS / 1er étage Brazzaville - Congo
Tel: 05 545 07 60 / 06 950 53 02 / 06 888 81 81 / 01 888 81 81
Email: Support@amc-telecom.com

CENTRAFRIQUE

Des gendarmes et policiers congolais quittent Brazzaville

Les éléments de l'Unité de police constituée (UPC) de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (Misca) que dirige le commandant de police, Joachim Yamada, quittent Brazzaville ce 11 décembre pour Bangui. Sur place, ils appuieront, pendant six mois, les autorités de ce pays dans le rétablissement de la paix mise en péril depuis la prise du pouvoir par la Séléka.

Le commandant de la Gendarmerie nationale, le général de brigade Paul Victor Moigny, qui a intronisé le commandant de l'UPC le 10 décembre, à l'École de la gendarme nationale de Bifouity, en présence des autres membres du haut commandement des Forces armées congolaises (FAC), a précisé les missions assignées à cette unité. Il s'agit notamment : d'appuyer, à l'intérieur de la Misca, l'action des autorités centrafricaines dans le rétablissement de la sécurité publique sur toute l'étendue du territoire ; d'appuyer l'action des services de douanes, de police et gendarmerie centrafricaine sur l'axe Bangui-frontière du Cameroun ; d'établir un climat intérieur sécurisé et stable.

Les troupes congolaises qui ont passé un petit temps à l'École de la gendarmerie nationale ont aussi reçu pour mission de restaurer et maintenir l'ordre public ; de lutter contre la délinquance, les crimes de droit commun et les crimes organisés ; d'assurer la liberté de circulation des membres de la mission ; de défendre et promouvoir les droits de l'homme. Elles ont également reçu mandat de sécuriser le processus électoral, de participer aux opérations de désarmement et de faire le renseignement.

La mise en garde du général Moigny

« Vous êtes certainement informés que la situation qui prévaut actuellement sur le terrain est des plus alarmantes et, vous serez, j'en suis sûr, confrontés aux situations de troubles à l'ordre public les plus complexes. Vous devez donc vous comporter en professionnels et être capables d'y faire face, tout en maîtrisant la force et en évitant le recours à une violence inutile et illégitime », a averti le commandant de la gendarmerie nationale.

Selon le général Paul Victor Moigny, cette mission, contraire-

ment aux précédentes, s'effectue sous le chapitre 7 des Nations unies qui autorisent l'emploi de la force aux troupes engagées. Mais, a-t-il rappelé, l'emploi de la force ne doit se faire qu'en cas de légitime défense. La réussite de cette mission passe par l'observation scrupuleuse des règles d'engagement et de comportement, de discipline, d'unité et de cohésion. « Officiers, sous-officiers, gendarmes et policiers, vous serez, tout au long de votre mission, les représentants de toute la nation congolaise. À ce titre, votre comportement doit refléter les relations amicales et fraternelles qui unissent les peuples congolais et centrafricains. C'est pourquoi, aucun acte d'indiscipline ne saurait être toléré. Tout manquement à la réglementation sera sévèrement sanctionné », a-t-il insisté.

C'est ainsi qu'il a exhorté le commandement de l'UPC à observer et à faire respecter les dispositions du règlement de discipline générale dans les FAC et la gendarmerie ainsi que les règles d'engagement et de comportement telles que prescrites dans le cadre de la mission.

Parfait Wilfried Douniama

CRISE CENTRAFRICAINE

La France renforce son dispositif pour une courte intervention

À l'issue du sommet de l'Élysée pour la paix et la sécurité en Afrique, le président français, François Hollande, a annoncé le renforcement du contingent français, qui passera de 1 600 hommes contre les 1 200 prévus au départ, après que l'ONU a donné son feu vert le 5 décembre à l'intervention française à la Mission internationale de soutien en Centrafrique (Misca). Au total, la France compterait officiellement 2 500 soldats engagés en Centrafrique.

La rencontre à huis clos qui a regroupé le Premier ministre centrafricain de transition, Nicolas Tiangaye, les chefs d'État des pays frontaliers, notamment du Cameroun, du Congo, du Tchad, du Burundi, de la RD-Congo, du Sud-Soudan et de l'Ouganda, côté africain ; le secrétaire général de l'ONU et le président du Conseil européen, le commissaire de paix et sécurité de l'Union africaine (UA), côté communauté internationale ; a eu pour mot d'ordre l'« apaisement » des tensions entre les communautés religieuses, et un appel a été lancé dans ce sens à la mobilisation des moyens pour faire taire toutes velléités

contraires.

L'UA a porté sa force, la Misca, à 6 000 hommes, contre les 3 600 initialement prévus. Mais aucune date précise n'a été fixée pour ce renforcement. La réunion a demandé la mise en place d'un processus de désarmement et de cantonnement des milices pour une meilleure transition qui devrait déboucher sur des élections le plus tôt possible. La convocation d'une conférence des bailleurs de fonds pour faire face à l'urgence humanitaire et assurer un fonctionnement minimum de l'État a été souhaitée.

Pour François Hollande, l'intervention française devrait être rapide, efficace, en vue du désarmement des milices et groupes armés, et pour permettre une stabilité et des élections libres et pluralistes. Il se dit convaincu que dans un délai très court, « nous pourrions faire cesser toutes les exactions et les massacres ».

Prêts à fournir 40 millions de dollars en équipement, entraînement et soutien logistique à la Misca, les États-Unis ont salué la France et soutiennent son action en Centrafrique.

Noël Ndong

En vente à la Librairie Les Dépêches de Brazzaville

<p>EDÉM KODJO Lettre ouverte à l'Afrique cinquantenaire CONTINENTIA NUIEN / JF MAILLARD</p>	<p>HENRI LOPES LE PLEURER-RIRE Présence Africaine</p>	<p>Albert Camus L'étranger folio</p>	<p>MOLIÈRE L'École des femmes 2€</p>	<p>BEAUMARCHAIS Le Mariage de Figaro 2€</p>
<p>J-B. TONDUGAN Chroniques congolaises 6</p>	<p>SYLVESTER OSSÉLA Éléments économiques du Président Théophile Sissoum-Tignasse Forces et Initiatives LES ÉDITIONS DU MAR</p>	<p>BENOÎT MOUNIÉ-LÉNGOUE TANTASMENS ENSEMBLE UN INSTANT DANS UN SNOPHAG LES ÉDITIONS DU MAR</p>	<p>Richard-Général LAMBOU QUE JUSTICE SOIT FAITE Nouvelles africaines</p>	<p>Georges Balandier Afrique ambiguë Éditions africaines Télicon augmentée d'une préface inédite de l'auteur FOUQUET</p>

ÉDUCATION

Une maison de l'alphabétisation à Brazzaville

L'association « Enfants du Congo, enfants du monde » a ouvert officiellement le 7 décembre, dans l'arrondissement 4 Mougali, la Maison de l'Éducation pour tous.

Les cours sont dispensés gratuitement par des enseignants qualifiés aux enfants, aux filles mères et aux adultes, sans distinction de sexe. Au nombre des disciplines, citons le français, la musique et l'anglais. La Maison de l'Éducation pour tous a pour objectif de partager l'idée du président de la République dans les projets éducatifs et d'œuvrer dans l'alphabétisation. La Maison de l'Éducation pour tous a lancé un abécédaire écrit en Mbochi. « Je suis le premier Africain à avoir signé avec le Larousse, un projet d'abécédaire car on n'a jamais vu de dictionnaires ni d'abécédaires en langue Mbochi. Nous voulons vulgariser cette langue qui est en voie de disparition », a indiqué Jean-Paul Wabotaï, président de la Maison de l'Éducation pour tous.



À l'ouverture de la maison de l'éducation pour tous

Peter, enseignant d'anglais, a assuré : « Nous soutenons le projet du chef de l'État qui avait consa-

cré l'année 2013 à l'éducation pour tous. Nous sommes soutenus par l'Unesco. » Cyrille

Damba, chef du quartier 43, a également salué l'initiative : « Cette Maison de l'Éducation est la

bienvenue. Son programme est très intéressant. » Même avis pour Merveille, l'une des apprenantes, qui a bien voulu témoigner : « On nous apprend à lire et à écrire, nous faisons de la conjugaison. J'invite tous ceux qui hésitent à venir se joindre à nous. » Pour 2014, la structure annonce un projet d'agriculture ciblant les femmes, les enfants et les jeunes mères, surtout celles qui ont abandonné leurs études. Jean-Paul Wabotaï, l'initiateur de ce projet, lance un appel de soutien au ministère de tutelle : « Ce projet peut faire la différence et montrer que le Congo, comme pays pilote, a des projets d'envergure qui n'ont jamais été mis en place en Afrique francophone. Si l'Afrique essaie d'ancrer les alphabets et les abécédaires sous forme de jeux, en musique, en CD, elle gagnera. » Outre l'abécédaire, la Maison de l'Éducation pour tous envisage de fabriquer des ordinateurs avec des logiciels en Lingala, en Kituba, en Lari et en Mbochi.

Rosalie Bindika

MUSIQUE

Black Bazar présente « Round 2 » à Paris le 13 décembre

« On fait tout simplement ce qu'on a dit », voilà comment débute le nouvel album du groupe Black Bazar qui remplit effectivement toutes ses promesses : un son travaillé, une recherche étonnante de sonorités, des invités d'exception et surtout une énergie toujours communicative ! L'aventure musicale se poursuit pour l'écrivain-producteur Alain Mabanckou et son orchestre Black Bazar, forts du succès du premier opus. La réception de ce Round 2 est unanime depuis sa sortie en novembre dernier : le single occupe la première place du hit-parade africain (Africa n°1-Trace Africa) depuis trois semaines et le groupe est invité partout, de Couleurs tropicales à BBC Afrique.

Mabanckou tenté par la musique... Passionné de musique et nostalgique de la rumba de son enfance, Alain Mabanckou a décidé de constituer en 2012 un orchestre de musiciens et de se faire parler pour l'occasion. La formule a fonctionné et de nombreux musiciens participent au deuxième album, à l'image du guitariste de talent et ancien membre du légendaire Zaïko Langa Langa, Popolipo Beniko, qui a composé bon nombre de morceaux de ce nouvel album, du bassiste Michel Lumana ou du guitariste Do Akongo qui a débuté dans le Quartier Latin de Koffi Olomidé. Y figurent également le guitariste Caiem Madoka, le batteur camerounais William Ombé qui apporte sa teinte makossa ou le percussionniste kinoï Jimmy Kusekimina.

Du côté des chanteurs, la participation de Ballou Canta, l'un des fondateurs du rythme soukous et de Pim's Lomena, « la voix de rossignol » des deux animateurs stars, Karashika pour le Congo-Brazza et Roi David, découvert par Werrason et reconnu en RDC comme le meilleur « atalaku » de sa génération, est l'un des points forts du son made in Black Bazar. Le premier album était un hommage, un retour aux sources de la rumba congolaise. Le deuxième, enregistré à Paris, Lagos et New York, est différent : ceux qui ont déjà vu le groupe en concert ne seront pas perdus puisqu'on le retrouve là où on l'avait laissé, c'est-à-dire en « position de tir », mais très vite, les frontières musicales se font de plus en plus minces entre Congo, Nigéria, Haïti ou Cuba.

Des invités de prestige sont présents sur cet album : Fanfan, du groupe haïtien Tabou Combo avec Combo Congo, rend, dans la rencontre de la rumba et du compas, un vibrant hommage à la musique et à culture haïtienne — Si tu vas en Haïti, ramène-moi du bon compas/De Kinshasa à Brazza, fais-moi danser la rumba — ; Ferre Gola et le Cap-Verdien Izé Teixeira enflamment le dansant Songa Flesh ; la voix de velours de Roi Soleil Wangla, le Louis XIV de la rumba congolaise, fait merveille dans le doux Beau Gosse et Wole Sentimenta apporte la « Lagos touch » sur Sweet Home. La Cubaine Niuver, déjà présente sur le précédent album, revisite El Manicero rebaptisé Black Mani. En un mot, courez les voir vendredi 13 décembre sur la scène



parisienne du Pan Piper, car ils comptent bien poursuivre leur objectif principal : ambiancer les scènes du monde entier ! Maïmouna Coulibaly et les Ambianceuses seront de la partie ; Gaël Faye, chanteur franco-rwandais de talent fera une apparition et l'esprit du grand Tabu Ley Rochereau sera à n'en pas douter parmi nous...

Pauline Pétesch



TerraTech
le monde de l'informatique

Acer Aspire E1-530
Intel® Processeur 1.8GHz
Ecran HD Led 15.6
2GB DDR3 Memoire
500GB Disque Dur
6-Cell Li-ion Battery





235.000 H.T



Avenue Alphonse Fondere – Immeuble C.N.S.S
Rond Point City – Rez-Chaussée. Congo-Brazzaville
Tel: 00242 06 8813434 – 00242 053813434
Email: info@terratech-cg.com

www.facebook.com/airtelconglob

3,100 Excellent 15,3 Impeccable

Xtranet
1^{er} réseau
au Congo 3G

NOUVEAU

à chacun son forfait illimité

Active ton Internet Xtranet 3G illimité

- Télécharge rapidement tes sons et applications ;
- Reste connecté en illimité sur tes sites préférés.

Coût	Durée
300F	1H
500F	5H <small>de minuit à 5h</small>
1 500F	1 Jour <small>jusqu'à 23h59min.</small>
6 500F	1 Semaine
30 000F	1 Mois

Pour activer tes forfaits,
compose *178#

Pour plus d'infos, appelle le 141



airtel
internet

FOOTBALL

L'AC Léopards de Dolisie perd 120.000 dollars

La Confédération africaine de football (CAF) a prélevé cette somme dans l'enveloppe destinée à l'Athlétic club Léopards. Comme l'année dernière, l'équipe de Rémy Ayayos paye ainsi, sans l'avoir voulu, les frais de production télévisuelle pour les matches disputés au Congo et qui n'ont pas été retransmis par la chaîne nationale.

« Nous avons le plaisir de vous informer que le prix de votre représentant s'élève à 380.000 dollars. Nous regrettons de vous informer que par erreur, nous avons transféré un montant de 390.000 dollars et nous avons reçu les déductions de production télévisuelle qui s'élèvent à 120.000 dollars, soit 40.000 par match après le dit transfert. Par conséquent, vous êtes priés de nous virer un montant de 143.000 dollars. Nous vous saurions gré de bien vouloir virer ce montant sur le compte de la CAF », a indiqué le Secrétaire général de la CAF dans une correspondance adressée à son homologue de la Fédération congolaise de football.

Les mêmes causes ont produit les mêmes effets dit-on. Comme l'année dernière, la télévision nationale congolaise n'a pas été en mesure de remplir les critères exigés par la CAF pour assurer la production des matches de poules li-



AC Léopards-Zamalek, l'un des match non produit par la télévision nationale congolaise (Photo DR)

vrés à Dolisie par l'AC Léopards comptant pour la dernière Ligue africaine des champions. Le manque d'équipements appropriés avait poussé la CAF à recourir à d'autres partenaires qui effectuaient le déplacement de

Dolisie pour l'accomplissement de cette mission.

Ce manquement de la télévision congolaise a eu des répercussions sur la cagnotte que l'organe gestionnaire du football africain a allouée à l'équipe championne du

Congo pour son parcours au niveau africain. Pour avoir atteint la phase de poule de la Ligue africaine des champions, les Fauves du Niari devraient être récompensés à hauteur de 380.000 dollars (environ 190 millions FCFA)

comme indiqué dans la correspondance. Mais les déductions de production télévisuelle leur ont coûté 120.000 dollars (environ 60 millions FCFA).

Dans les 143.000 dollars réclamés par la CAF, l'AC Léopards doit restituer 10.000 dollars comme montant transféré au-dessus de sa cagnotte. L'équipe doit également verser à la CAF la somme de 120.000 dollars pour l'ensemble de production télé soit 40.000 par match notamment Léopards-Zamalek, Léopards-Al Ahly et Léopards-Orlando Pirates. Les Fauves du Niari doivent également payer 10.000 dollars à titre d'amende « pour jets de projectiles contre Al Ahly », précise la correspondance, sans oublier 1.000 dollars pour chacun des trois matches. « Dans le cas de non réception du dit montant, le montant en question sera déduit du compte de la Fédération congolaise de football », souligne le Secrétaire général de la CAF. La somme de 237.000 dollars revient à l'AC Léopards de Dolisie. La direction de l'équipe, visiblement déçue des faiblesses de la télévision nationale, demande à l'État congolais de doter cet organe des moyens conséquents afin de lui permettre de produire des rencontres sportives.

James Golden Eloué

Nous vous offrons le monde au départ de Brazzaville

SOIXANTE CINQ ANS DE LA DUDH

Le Renadhoc note trente deux défis à relever par le gouvernement congolais

La plate-forme d'ONG a notamment appelé à la dotation du pays d'une politique nationale des droits de l'homme pour la pérennité et la cohérence des interventions étatiques et privées en la matière.

Le Réseau national des ONG des droits de l'homme de la RDC (Renadhoc) a déploré un fossé profond entre le contenu de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et les faits relatifs aux violations des droits de l'homme au quotidien en RDC. C'était au cours d'un échange organisé avec la presse, le 10 décembre à son siège, dans la commune de Barumbu, à l'occasion des soixante cinq ans de la DUDH et des vingt ans du Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. À cette occasion, la plate-forme, qui a fait un état de lieu de la situation des droits de l'homme (DH) dans le pays, a relevé trente deux principaux défis des DH pour lesquels le futur gouvernement de la République est appelé à apporter des solutions idoines. Le Renadhoc, par son secrétaire exécutif, Fernandez Murhola, pense qu'il faut obligatoirement et urgemment doter le pays d'une politique nationale des



Fernandez Murhola, entouré de ses collaborateurs

DH en vue de la pérennité et de la cohérence des interventions étatiques et privées en matière des DH. « Cela éviterait ces violations décriées chaque jour », a-t-il appuyé.

Des véritables recommandations Dans le nombre de ces défis qui paraissent comme des véritables recommandations, le Renadhoc a notamment appelé le gouvernement, à assumer pleinement ses responsabilités, en mettant au centre de ses actions, les droits économiques, sociaux

et culturels des populations. Elle lui a également conseillé de prendre les dispositions afin que les larges bandes forestières de l'est du pays cessent de demeurer dans des zones tampons occupées par des groupes armés. La plate-forme, en outre, a exhorté le gouvernement de procéder au vetting/assainissement de l'armée, de la police et des services de sécurité et de renseignement d'où il faut extirper et exfiltrer tous les présumés auteurs des graves violations des DH et du droit

international humanitaire (DIH).

Par ailleurs, le Renadhoc a recommandé à l'Assemblée nationale, l'installation de la Commission nationale des DH. Au près de deux chambres du Parlement, elle plaide pour l'adoption d'une loi portant promotion et protection des DDH ainsi que celle mettant en œuvre le statut de Rome. Alors, cette plate-forme, qui déplore la lenteur excessive de la procédure judiciaire dans l'instruction de l'affaire sur l'assassinat de Floribert Chebeya ainsi que la disparition forcée de Fidèle Bazana, a sollicité du Procureur général de la République, l'ouverture des enquêtes judiciaires sérieuses et indépendantes relatives à tous les assassinats des DDH en RDC. Mais, le Renadhoc dit se réserver, sur l'affaire Chebeya et Bazana, le droit de saisir des juridictions et instances supra nationales et/ou extra constitutionnelles au cas où la justice congolaise aura démontré l'impossibilité d'épuiser les recours au niveau interne ainsi que l'inefficacité des démarches judiciaires au niveau national qui prolongerait indument la procédure...

Sur le plan international, le Renadhoc dit rester convaincu que les États et

les entreprises multinationales qui fabriquent et qui commercialisent les armes et effets militaires ont la responsabilité première dans les violations massives des DH de part le monde. « Ils sont de surcroît à la base des conflits armés internationaux, des tragédies humanitaires, du déracinement des populations autochtones, de la rupture de paix dans plusieurs pays, de la sacralisation des crimes, de la pérennisation des régimes totalitaires, de la croissance progressive des réfugiés ainsi que des déplacés internes. Tout cela, pour des fins économiques et géostratégiques », a regretté le Renadhoc.

Pour ce regroupement d'ONG, ces pratiques contemporaines qui sont, du reste, contraires aux dispositions pertinentes de la DUDH sont tout simplement inhumaines et sont de nature à révolutionner la conscience collective de l'humanité. « C'est pourquoi, le Renadhoc soutient sans réserve depuis plus de cinq ans, le processus des réformes profondes des institutions internationales et de l'ordre mondial », a souligné Fernandez Murhola.

Lucien Dianzenza

BRIGADE SPÉCIALE D'INTERVENTION

Lancement des opérations militaires contre les FDLR

Les rebelles ougandais de l'ADF/NALU, les milices locales actives en Ituri dans la province orientale dont la FRPI de Cobra Matata sont aussi la cible de la brigade spéciale d'intervention qui veut à en découdre une fois pour toute.

Après plusieurs mises en garde et des appels incessants au dépôt des armes aux milices et autres groupes armés qui pullulent dans l'Est du pays, la Monusco vient de décider de passer à l'offensive. Dans la région de Kalembe à quelques centaines de kilomètres au nord de Goma (Nord-Kivu), les unités de la brigade spéciale d'intervention sont à pied d'œuvre depuis le lundi 9 décembre. Ces soldats sont, en effet, aux troupes des éléments de la Force de libération du Rwanda (FDLR) qui représentent un danger permanent pour les populations locales et une source d'instabilité pour le Nord-Kivu. Pour le commandant des forces de la Monusco, le général Dos Santos Cruz qui a annoncé la nouvelle ce mardi 10 décembre, il s'agit de neutraliser tous les groupes armés nationaux et étrangers encore actifs dans la région avec comme priorité militaire, les FDLR. Ces rebelles hutus rwandais disséminés à travers le Nord-Kivu seront pourchassés jusqu'à leur dernier retranchement à l'instar du M23 qui ne représente plus aujourd'hui qu'un vieux souvenir. Il s'agit, en fait, d'un vaste plan qui a pour finalité, du moins dans l'immédiat, de libérer la route Kitshanga-Kalembe-Pinga longtemps insécurisée par la présence des coupeurs de route.

Cobra Matata dans le collimateur Toutefois, comme l'a indiqué le chef militaire de la Monusco, des dispositions seront prises pour sécuriser les frontières communes entre la RDC, le Rwanda et l'Ouganda pendant le dé-

roulement de cette traque. La Monusco tient à éviter que cette opération ne donne lieu à des incompréhensions entre ces trois États voisins. « Nous avons déjà intensifié les patrouilles et des observations le long de la frontière et nous planifions des actions contre toute position des rebelles le long de la frontière », explique une source onusienne. Outre les FDLR rwandais, les rebelles ougandais de l'ADF/NALU actifs au sud d'Irumu, sont aussi dans le collimateur de la Monusco. Les milices locales actives en Ituri dans la province orientale sont aussi la cible de la brigade spéciale d'intervention qui veut à en découdre une fois pour toute. Le requiem peut d'ores et déjà être chanté pour la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) de Cobra Matata qui sévit dans la collectivité de Walendu Bindi dans le territoire d'Irumu.

Une action musclée à mener conjointement entre la Monusco et les Fardc est en train d'être préparée pour mettre hors d'état de nuire cette milice locale responsable de plusieurs exactions sur la population sur fond de violations intempestives des droits de l'homme. Le chef de l'État, on se le rappelle, avait promis que l'armée allait désarmer par la force tous les autres groupes armés s'ils ne se rendaient pas. Face à l'obstination de Cobra Matata à continuer à perpétrer l'insécurité dans la région, les Fardc et la Monusco n'ont d'autre alternative que d'user de la force pour obtenir gain de cause. D'autres groupes armés sont aussi concernés par cette action musclée à l'instar des Mai-Mai Simba de Paul Sadala alias Morgan et de la FLPC actifs respectivement dans les territoires de Mambas et d'Aru.

Alain Diasso

CEFA/MONKOLE

Des techniciens de laboratoire formés sur le dépistage de la drépanocytose

Les participants sont passés de la théorie à la pratique grâce à un laboratoire bien équipé, contenant tous les services et construit dans le centre hospitalier Monkole, dans la commune de Mont Ngafula.

Le premier séminaire de formation des techniciens de laboratoire sur la drépanocytose en Afrique centrale a fermé ses portes, le vendredi 6 décembre, à la satisfaction des participants qui se disent aguerris sur les techniques de dépistage de la drépanocytose. Venus aussi bien de Kinshasa, Kasangulu, Katanga que du Congo-Brazzaville (Brazzaville et Pointe Noire), les participants n'ont pas manqué de jeter des fleurs aux organisateurs quant à la qualité de la formation reçue pendant cinq jours, du 2 au 6 décembre, au centre de formation et d'appui sanitaire (Cefa/Monkole).

Les participants ont eu droit à un pré-test et au post test qui a permis d'évaluer leur niveau de connaissance sur la maladie. Pendant la formation, les participants ont eu droit

non seulement à des cours théoriques, mais aussi la pratique dans le laboratoire. Les cours théoriques ont porté notamment sur l'histoire et l'épidémiologie de la drépanocytose, la nomenclature et la génétique, particulièrement les modes de transmission de la maladie, les formes cliniques, le traitement et la prise en charge de la drépanocytose. Ils ont également été enseignés sur l'équipement et l'entretien d'un laboratoire, l'utilisation du microscope, la physiologie du sang, etc. Sur skype, les techniciens de laboratoire ont suivi la présentation du professeur Hariom Sharma depuis l'Inde, sur un appareil de dépistage de la drépanocytose qui associe deux principes à savoir : la chromatographie HPLC et la spectrométrie de masse.

Une note satisfaisante

« Je suis surpris par la qualité du personnel et la compétence technique pour assurer le dépistage de la drépanocytose qui est un problème de santé publique », a déclaré le Dr

Philippe Reymond du laboratoire Sebia, l'un des formateurs venu de France, qui a exposé sur l'électrophorèse de l'hémoglobine. « En RDC, notre expertise sur l'électrophorèse de l'hémoglobine permet de bien mettre en évidence le patient atteint de la drépanocytose et permet au médecin d'avoir un bon diagnostic pour un traitement et un suivi adéquats », a-t-il déclaré, tout en invitant les participants à continuer à se former, à apprendre à s'ouvrir aux autres laboratoires et faire prendre conscience aux populations sur cette maladie. « Je suis satisfait parce que nous avons lié la théorie à la pratique, en apprenant des techniques novatrices et nouvelles de dépistage de la drépanocytose afin de prévenir les complications liées à la maladie », a déclaré Didier Mahounga, participant venu de Pointe Noire. Pour sa part, Dr Cécile Watu de Lubumbashi estime que cette formation a été également adaptée pour les médecins biologistes. Car, une fois le diagnostic est posé à temps, la prise en charge est correcte et la qualité du traitement est améliorée, a-t-elle soutenu.

Organisée par le Cefa/Monkole, en collaboration avec l'Organisation internationale de lutte contre la drépanocytose (OILD), cette formation s'inscrit dans le cadre d'un programme de trois ans qui vise la formation des professionnels de santé sur la prise en charge de la drépanocytose dans les pays concernés par cette maladie afin de les rendre capables d'animer, de proposer et de former chaque fois que la drépanocytose sera à l'ordre du jour.

Gypsie Oïssa Tambwe



Les participants entraînés à faire un travail pratique sur une technique de dépistage de la drépanocytose

MÉDIAS

Près de cent vingt violations contre les journalistes en 2013

Dans ce rapport de la FFJ sur l'atteinte à la liberté de la presse en RDC pour l'année finissante, l'Ong a noté deux assassinats dont un par pendaison.

L'ONG de défense et de promotion de la liberté de la presse, Freedom for journalist (FFJ) a documenté, pour l'année 2013, cent dix neuf cas d'atteinte à la liberté de la presse, toutes les typologies confondues. Dans une publication faite le 10 décembre, à l'occasion de la journée internationale de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et qui précède la présentation du rapport 2013 annoncé pour les prochains jours, cette organisation a noté une baisse de 36,3% par rapport à l'année 2012 au cours de laquelle elle a relevé cent quatre-vingt cinq cas d'atteinte à la liberté de la presse. « Cette baisse des cas d'atteinte au droit d'informer et d'être informé ne veut nullement cependant signifier que les prédateurs ont bien été plus cléments envers les professionnels des médias. Ils ont plutôt réussi à faire taire les journalistes, contraints de recourir à la censure et ou à l'autocensure », a souligné le Directeur exécutif de FFJ, Désiré-Israël Kazadi.

Dans son rapport, FFJ a noté que pour cette année, l'Équateur vient en tête avec trente cas. Alors que la ville de Kinshasa et la province du Nord Kivu sont ex-aequo avec

vingt neuf cas, la province du Katanga avec sept cas, le Maniema avec six cas, ex-aequo avec la province orientale, le Kasai occidental avec six cas, le Sud-Kivu avec deux cas même nombre de cas avec le Bas-Congo. Le Kasai-Oriental et le Bandundu ont enregistré chacun un cas. « FFJ tient à préciser qu'il s'agit des chiffres transmis à sa Direction par ses correspondants en provinces », a appuyé le chairman de cette organisation.

Par contre FFJ a constaté, pour l'année 2013, que les prédateurs de la liberté de la presse ont opté pour une originalité. C'est celle d'enlever et, à l'extrême, d'assassiner. « La plupart des journalistes de l'Est, principalement, ceux du Nord-Kivu et de la Province orientale sont sur un véritable chemin de la croix. Ils sont enlevés et, au pire, assassinés, comme c'est le cas de Guylain Chanjaro », a soutenu Désiré-Israël Kazadi. Il se dégage en outre, aux yeux de FFJ, a-t-il poursuivi, que la partie Est de la RDC a ressemblé au Kidal malien où l'on enlève et l'on tue. Très exactement comme le font les rebelles Touareg du Mouvement national pour la libération de l'Azawad. « Ces actes d'enlèvement ont été, pour la plupart de fois, le fait des rebelles du M23, d'autres groupes armés et quelques fois, le fait de certains détenteurs de la puis-

sance publique. C'est grave », a-t-il déploré.

L'ONG a également fait observer que dans les provinces, les gouverneurs se sont illustrés par des actes de séquestration des journalistes pour rien. « Ils sont passés maîtres dans les intimidations contraignant, par ce fait, les journalistes non seulement à recourir à la censure et à l'autocensure mais aussi, pour sauver la peau, à quitter carrément la juridiction par peur d'arrestation ou de représailles, le gouverneur du Nord-Kivu en tête », a souligné l'ONG.

Au chapitre des violations par ordre de chiffres, FFJ a noté que les menaces et les harcèlements viennent en première position, suivies de pressions économiques, administratives et judiciaires, puis des cas d'incarcération, des tortures et maltraitements, des cas de disparition et retrouvailles, des cas d'emprisonnement, interpellations et agressions qui sont en ex-aequo. « Enfin, l'entrave à la libre circulation de l'information et des cas de journaliste assassiné ont bien été faibles tout au long de l'année 2013 », a précisé l'ONG.

Alors qu'au chapitre du cadre légal, FFJ a noté une volonté délibérée des dirigeants à ne pas favoriser un exercice libre du métier d'informer. À l'exemple de la loi portant accès à l'information pu-

blique non existante, la loi sur la liberté de la presse gardant toujours ses dispositions liberticides en dépit du lobbying des organisations professionnelles des médias. Tandis qu'au plan de la justice, l'ONG a relevé que le journaliste n'a pas de suffisante marge de manœuvres pour se défendre, parce que sans moyens pour prendre en charge un avocat et autres frais de justice. « FFJ a, depuis début octobre 2013, lancé, à travers un échantillon de rédactions de Kinshasa, une campagne d'assistance judiciaire gratuite au profit du journaliste et d'autres professionnels des médias évoluant sur le territoire de la RDC », a affirmé Désiré-Israël Kazadi.

Des actions pour tous

Devant ces réalités, FFJ a demandé au Président de la République, notamment de concourir à l'évacuation du journaliste Patrick Palata, condamné à vingt ans de prison ferme par la justice militaire, pour des soins de santé appropriés. Et, de contribuer, en qualité de magistrat suprême, au transfert des journalistes Fortunat Kasonga et John Mpoyi, devant leur juge naturel, à défaut d'obtenir leur relaxation.

Le Parlement a été exhorté à accélérer le processus d'adoption de la loi portant accès à l'information publique, d'inscrire un débat sur la loi générale sur l'exercice de la

liberté de la presse telle que revue et corrigée en vue d'en extirper des dispositions liberticides, et de prendre une loi portant dépenalisation des délits de presse.

Le gouvernement a été appelé à faire cesser l'incursion des gouverneurs de province dans la sphère des médias; en faisant arrêter, bastonner, et emprisonner les journalistes et en faisant harceler les médias. Et, demander aux gouverneurs des provinces d'assurer la protection aux journalistes et aux médias sous leur juridiction en conformité avec la toute récente résolution des Nations unies portant protection de journalistes. L'ONG l'a également exhorté à diligenter une enquête en vue retrouver les prédateurs de la liberté de la liberté passés maîtres dans l'enlèvement et l'assassinat des journalistes; et de faire cesser la rafle opérée sur les colporteurs de journaux, un segment de la société couvert pourtant par la loi sur l'exercice de la liberté de la presse, et de procéder, au nom de la cohésion nationale, à la réouverture de Canal Futur Télévision et de Radio Lisanga Télévision, deux médias proches de l'opposition. Les journalistes et à l'ensemble de la profession ont été conseillés de rester attachés aux valeurs cardinales contenues dans le Code d'éthique et de déontologie.

Lucien Dianzenza

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES

Philomène Eala : «À Kinshasa, on viole au moins chaque jour deux femmes ou deux petites filles »

Il ya quelques années, les violences sexuelles étaient l'apanage des provinces de l'Est à cause de la guerre. Aujourd'hui, ces violences se vivent dans toutes les provinces de la RDC et même à Kinshasa. Quelles en sont les causes, quel est le rôle de la communauté dans cette engagée lutte contre ces violences? La coordinatrice provinciale de la synergie contre les violences sexuelles basées sur le genre, Philomène Eala, en parle dans cette interview.

Dépêches de Brazzaville : Comment se présente la situation des violences sexuelles à Kinshasa?

Philomène Eala: La situation des violences sexuelles à Kinshasa est au comble. Chaque jour et dans toutes les communes, on viole au moins deux femmes ou deux petites filles, ce sont-là les statistiques les plus basses à Kinshasa.

Comment expliquez-vous l'ampleur de ce phénomène à Kinshasa ?

La violence sexuelle à Kinshasa est domestique. Ses caractéristiques sont notamment l'inceste



Philomène Eala

dû souvent à la promiscuité, à la barbarie des fumeurs de chanvre et autres stupéfiants. À cela

s'ajoute, la situation sociale sans oublier le phénomène Kulu-ta tant décrié par les Congo-

lais. Il faudra aussi savoir que les violences sexuelles à Kinshasa se retrouvent aussi en milieu scolaire, à l'église, les violences se vivent entre voisins, bailleurs et locataires.

Pourquoi les victimes des violences sexuelles ne dénoncent-elles pas?

La dénonciation est effective avec toutes les sensibilisations, les survivantes et survivants ont appris à dénoncer, la population ne se tait plus parce qu'elle a compris que ce fléau est une affaire de tout le monde. La population sort de la clandestinité. Cependant, il y a certaines familles qui préfèrent se taire et passent aux arrangements pour éviter de salir la réputation de leur enfant. Il faut toujours dénoncer et il y a une grande amélioration.

Quelles sont les activités menées pour réduire l'ampleur des violences sexuelles à Kinshasa?

Nous faisons souvent la prévention qui se situe au niveau du plaidoyer et de la mobilisation sociale pour le changement de comportement. Nous

assurons aussi la prise en charge des survivantes. Cette prise en charge prend en compte quatre volets à savoir la prise en charge médico-sanitaire, l'accompagnement juridique et judiciaire, le volet psycho-social et, enfin, la réinsertion économique qui n'est pas encore d'application parce que nous n'avons pas assez de moyen pour le faire.

Quel doit être le rôle de la communauté dans la lutte contre la stigmatisation des victimes des violences sexuelles?

Le rôle de la société doit être celui d'encadrement, d'acceptation des personnes survivantes des violences sexuelles parce que la société devra éviter de pointer du doigt ceux ou celles qui sont tombés dans le malheur d'être violés. Notre rôle à tous est de porter une attention soutenue en direction de toutes ces personnes et les accompagner dans la recherche des solutions médico-sanitaires, juridiques et judiciaires et voir comment ensemble nous pouvons les aider à le réinsérer sur le plan social.

Aline Nzuzi

ASSOCIATION CONGOLAISE DES BANQUES

Un nouveau mandat sous le signe de l'inclusion financière des populations

Le président de l'ACB, Michel Losembe, actuellement administrateur délégué de la BIAC, a été réélu à la tête de cette structure pour les trois prochaines années, et s'est engagé à amener encore plus de Congolais dans le système financier.

Dans son organisation, le nouveau comité dispose des vice-présidents, en l'occurrence Félicité Singa (Fi-Bank), Eric Mboma (Standard Bank), Assana Wazni (Sofibanque) et Célestin Tshibwabwa (TMB). À ce jour, un nombre important de Congolais n'a toujours pas accès au système financier pour y réaliser leurs transactions. À l'occasion du lancement du logiciel de suivi de la paie dans le cadre de la maîtrise des effectifs de l'administration publique, le gouvernement avait invité ses partenaires à ne ménager aucun effort pour assurer le plein succès de la bancarisation de la paie. Il fallait davantage de coopération avec les banques pour le retour des informations sur l'évolution et l'exécution de la paie sur plusieurs mois des agents et fonctionnaires de l'État. Cette innovation permettait aussi de mettre fin aux doublons. Rien qu'avec les fonctionnaires, en de-

hors de l'armée, l'on arrive déjà à plus de 600 000 personnes. En intégrant les militaires, les effectifs approchent le million de personnes. Pour la réussite de cette politique, les banques sont au cœur du dispositif. L'ACB, en tant que partenaire du gouvernement, a profité du nouveau mandat de Michel Losembe pour réaffirmer sa totale adhésion à la cette politique du gouvernement car, selon elle, le défi est bien de contribuer à l'inclusion financière des populations. Des défis à relever s'imposent, notamment la faible pénétration du réseau bancaire, le manque de confiance des populations aux banques, et le prix élevé de l'argent par la simple loi de l'offre et la demande. Au cours de la conférence de presse, pour faire le point sur ses activités de l'exercice écoulé et définir les perspectives futures, l'Association a pu échanger sur les axes essentiels de ses actions, en mettant en exergue ses préoccupations, sa relation avec la Banque centrale du Congo, et son rôle d'interface vis-à-vis du gouvernement. Pour les banques, le défi de la professionnalisation s'impose aussi. La banque doit avoir des gestionnaires professionnels et indépen-

dants, des administrateurs indépendants approuvés par la Banque centrale du Congo. Il y a des règles de jeu strictes en termes d'octroi des crédits, des transactions, de niveau du capital minimum et de liquidité minimum. Pour la petite histoire, Michel Losembe a œuvré au sein de City durant une vingtaine d'années, avant d'arriver à la Biac. À la tête de l'ACB, il avait toujours insisté sur les changements majeurs dans le secteur bancaire. Il faut s'assurer de l'amélioration du climat des affaires, et du renforcement des capacités administratives de l'État. Dans le paysage bancaire actuel, il devient plus difficile d'assister à des fermetures, comme à l'époque de la BZCE et de la NBK. La vingtaine de banques pour la plupart familiales, et créée pour soutenir les transactions financières des entreprises locales, est devenue prospère, et se doit désormais d'être gérée plus professionnellement, et dans le respect des normes internationales. Beaucoup d'entre elles sont à l'heure de la monétique et l'utilisation des nouvelles technologies des banques.

Laurent Essolomwa

LIVRES

L'Afrique face au défi de la technoscience

L'ouvrage de 280 pages paru dernièrement chez L'Harmattan expose le point de vue du Docteur Baudouin Mwamba Mputu, spécialiste en Histoire économique et sociale, des sciences et de la technologie.

Dans son propos, l'auteur part du fait que, selon « *le système naturel d'Afrique, le phénomène technique assure le prolongement de l'homme* ». Cette pensée ancrée dans l'imaginaire populaire voit en la technique ce dispositif qui « *se charge du service de l'homme en tant qu'instrument libérateur*

face aux contraintes naturelles ». Elle est en ce sens tout à l'opposé du « *système technicien* », nous apprend-t-il. Dès lors, affirme ici Baudouin Mwamba Mputu, désignée comme une production occidentale, « *la Technique asservit l'homme* ». En Occident, son procédé est donc vécu, mieux ressenti de manière contraire à celui du vieux continent. Pour ainsi dire, au lieu de servir l'humain, « *elle passe par lui et empiète le cadre naturel qu'elle désacralise pour se sacraliser elle-même* ».

Aussi, poursuit le chef de département des Sciences historiques à l'Université pédagogique nationale (UPN), « *la technoscience surgit, s'impose et règne au sein de la société comme une véritable déesse digne de culte solennel* ». C'est en connaissance de cause qu'il en évoque alors la visée qui, à ses yeux, n'a rien d'enchanté. Reste aux lecteurs de lire L'Afrique face au défi de la technoscience pour y découvrir un dessein bien funeste décrit par Baudouin Mwamba de façon explicite. « *Son projet* », explique-t-il, « *s'est donné de construire une civilisation technicienne prédominée par le spectacle de la Technique dont merveilles et déviances laissent l'Afrique regardante et perplexe* ».

Nioni Masela

L'Afrique face au défi de la technoscience

Histoire et Enjeux



Ecrire l'Afrique
Ecrire l'Afrique

L'Harmattan

La couverture de L'Afrique face au défi de la technoscience

DIVISION 1/7^e JOURNÉE

Lupopo accroché par Elima à Lubumbashi

Les Monstres du Bas-Congo ont été les premiers à marquer sur le terrain de leur adversaire par le biais de Kabengele, avant d'être rejoint au tableau d'affichage par les Cheminots du Katanga qui s'en sont remis à leur buteur-maison, Mugalu.

Le FC Saint-Eloi Lupopo a été tenu en échec, le mardi 10 décembre 2013 au stade Frédéric Kibassa Maliba de Lubumbashi, par Tout Capable Elima de Matadi, en match en retard de la 7^e journée du groupe A de la 19^e édition du championnat national de football -Division 1-. Programmé le dimanche 8 décembre 2013, le match a été décalé de deux jours par la Ligue nationale de football (Linafot), afin de permettre à Elima de rejoindre Lubumbashi, lieu du match.

Lupopo qui tenait à engranger les trois points de la victoire a cependant été surpris par une équipe d'Elima qui a résisté aux différents assauts des attaquants des Cheminots du Katanga. Et d'ailleurs, le club de Matadi a ouvert la marque à la 30^e minute par Kabengele. Mais les poulains de l'entraîneur Raoul Jean-Pierre Shungu sont revenus à la marque à la 48^e minute par l'entremise de Mugalu qui est actuellement le buteur-maison du team bleu et or. L'on note que c'est le premier match nul de Lupopo depuis le coup d'envoi de la Division 1 édition 2013-2014.

Rappelons que Lupopo n'a subi qu'un revers, c'était contre Mazembe (0-1) lors de la troisième journée. L'équipe qui avait revu sa position de ne pas disputer le championnat national, n'avait pas livré son match de la première journée contre CS Don Bosco de Lubumbashi. Les protégés du président Vickbo Kasongo avait cependant fait une belle entrée en la matière en battant l'AS Nika au stade Lumumba de Kisangani par deux buts à un. Et depuis, Lupopo est resté sur des victoires jusqu'à ce match nul à domicile au stade Frédéric Kibassa Maliba de Lubumbashi.

Avec ce match nul, les Cheminots du Katanga totalisent 13 points et occupent la deuxième place du groupe A de la Division 1, derrière Mazembe (16 points). Accroché par Makiso le dimanche 8 décembre, Nika de Kisangani se retrouve à la 3^e position du groupe avec 10 points. Ayant réussi à accrocher Lupopo le mardi, TC Elima de Matadi compte 6 points. Les Monstres du Bas-Congo talonnent les Salésiens de Don Bosco de Lubumbashi (7 points).

Martin Enyimo



COMMUNIQUE DE PRESSE

Conférence d'échange d'expérience et meilleures pratiques des partenaires des appels 001 et 002

Cette rencontre vise mettre en exergue les expériences apprises et les meilleures pratiques dans l'exécution de leurs projets et à donner une opportunité aux OSCs afin qu'elles renforcent leurs réseaux d'organisations de promotion de la bonne gouvernance en RDC.

En fin de compte, la conférence permettra à travers ces échanges de capitaliser les acquis des projets. Les organisateurs projettent de recueillir le plus d'informations en vue de peaufiner leurs stratégies d'appui à la RDC pour promouvoir la redevabilité des autorités et la bonne gouvernance à tous les niveaux afin d'améliorer le bien-être des citoyens.

Ils seront près de 70 conférenciers issus de 35 OSC en provenance de toutes les provinces de la RDC. Chaque structure subventionnée pour les appels 001 et 002 est représentée par son coordinateur et son chef de projet. Ces projets, qui pour la plupart sont clôturés, ont été exécutés dans les provinces du Sud Kivu, Bas-Congo, Kasai Oriental, Equateur, Katanga, Nord-Kivu, Province Orientale, Bandundu et Kinshasa. Quatre des projets avaient une envergure nationale, 25 provinciales et cinq du niveau local.

Le Fonds Société Civile pour la Bonne Gouvernance planifie d'organiser une conférence similaire au cours du premier trimestre de 2014 pour les organisations de la société civile subventionnées aux appels 003 et 004. Le FSC est à son cinquième appel à proposition.

Qu'est-ce que le FSC ?

Fonds Société Civile pour la Bonne Gouvernance en République Démocratique du Congo est un nouveau mécanisme national et indépendant de la Société civile mis en place dans ce pays pour renforcer la voix des citoyens et la redevabilité. Le FSC est financé par un groupe de deux bailleurs de fonds : le Royaume Uni (DFID) et le Royaume de Suède (ASDI). Le FSC a été développé pour être un mécanisme à long terme, pour identifier, enrichir et répliquer les capacités inhérentes des OSC congolaises oeuvrant dans le secteur de la gouvernance. Le

programme travaillera en partenariat avec la société civile dans ses efforts de rendre l'Etat plus responsable envers ses citoyens et faire en sorte que les citoyens puissent faire valoir leurs droits et aient leur mot à dire dans les décisions qui les concernent. Le FSC est un programme de Christian AID et Diakonia.

Le FSC a pour objectifs principaux :

- Le plaidoyer pour des politiques pro-pauvres et la formulation participative de politiques, ainsi que le suivi de la mise en œuvre des politiques au niveau national, provincial et local.
- Le suivi budgétaire et la transparence : plaidoyers dans la préparation des budgets et monitoring de leur exécution au niveau local, provincial et national, ainsi que pour prévenir et combattre la corruption et promouvoir la transparence dans l'utilisation des ressources publiques.

- La participation et le dialogue : les OSC aident à accroître la participation des citoyens à la prise de décision au niveau local.
- L'information et la recherche : promouvoir l'accès à l'information publique et l'utilisation de cette dernière par la population.

Résultat escompté

- Les organisations de la société civile expriment les intérêts de la population, promeuvent la bonne gouvernance et demandent des comptes au gouvernement.
- Un mécanisme national, indépendant et compétitif pour financer la société civile travaillant sur la bonne gouvernance. Le fonds est reconnu pour son excellence et sa transparence.
- Des capacités institutionnelles améliorées parmi les organisations de la société civile en RDC.
- Les leçons apprises par les partenaires bénéficiaires du fonds sont partagées et inspirent positivement le développement de la société civile en RDC.

Le Fonds Société Civile pour la Bonne Gouvernance planifie d'organiser une conférence similaire au cours du premier trimestre de 2014 pour les organisations de la société civile subventionnées aux appels 003 et 004.

HOMMAGE

Tabu Ley et Papa Wemba avaient chanté pour Mandela

Au cours de ses années de prison, des artistes du monde entier, dont les deux chanteurs congolais, avaient dédié des chansons à l'icône de la lutte contre l'apartheid.

Tabu Ley Rochereau, en son temps, avait composé la chanson « *Sisi Mandela* » interprétée par Mbilia Bel. Pour sa part, la chanson « *Esclave* » de Papa Wemba soutenait la cause de l'ancien détenu de la prison de Robben Island située au large du Cap.

D'autres musiciens africains ont soutenu, à travers leurs œuvres, la cause défendue par Nelson Mandela. En 1985, indique rfmusique.com, le Sénégalais Youssou N'Dour organise un grand concert au stade de l'amitié à Dakar pour demander la libération de Mandela. Puis il lui consacre une chanson, qui est aussi le titre de son album suivant. Sa démarche reposait sur la volonté de faire prendre conscience à ses compatriotes de la situation qui prévalait en Afrique du Sud. « *Au Sénégal,*



Tabu Ley et Mandela, deux grandes figures de l'Afrique

la majorité des gens ne sont pas allés à l'école. Ils avaient besoin qu'on les informe en leur donnant une nouvelle image de ce qui se passe là-bas, et c'est ce qui m'a décidé à écrire cette chanson », expli-

quait le chanteur du Super Étoile dans le magazine américain Spin en 1987. La même année, Omar Pene, un autre célèbre musicien sénégalais a sorti l'album « *Soweto* » sur lequel figure le titre « *Mandela* » qu'il

réenregistrera plus tard en mode acoustique.

« *Asibonanga* », l'hymne pour Mandela Mais la plus célèbre des chansons dédiées à Mandela demeure sans doute le titre « *Asibonanga* » du

Sud-africain Johnny Clegg. « Nous n'avons pas vu Mandela, à l'endroit où on le retient prisonnier », avait chanté celui qui est qualifié de « *Zoulou blanc* ». Interdite en Afrique du sud, la chanson est un succès à l'étranger et l'album se vend en millions d'exemplaires. Par ailleurs, le chanteur ivoirien Alpha Blondy fait également un clin d'œil à Nelson Mandela à travers son titre « *Apartheid is Nazism* ».

Le 11 juin 2008 au stade de Wembley dans la banlieue de Londres, un grand show en l'honneur de 70 ans Mandela est organisé alors que ce dernier est encore en prison. La manifestation, d'une dimension sans précédent, est retransmise dans plus de 60 pays avec une audience estimée à 600 millions de personnes. Des stars de la musique se produisent lors de ce grand concert : Phil Collins, Whitney Houston, UB40, Sting Stevie Wonder ainsi que le groupe Simple Minds auteur du titre « *Mandela Day* ».

Patrick Kianimi

CINÉMA

Le documentaire africain à l'honneur à Saint-Louis

Une vingtaine de films de création venant du Sénégal, du Burkina Faso, de la RDC, du Cameroun, du Togo et du Bénin ont été diffusés lors des rencontres internationales du documentaire africain.

Cette 11ème édition des rencontres du film documentaire a débuté le 4 décembre dernier à Saint-Louis au Sénégal et s'est clôturée le 9 décembre. Ces rencontres, appelées « *Tenk* », sont organisées par l'association Africadoc. Cette année, 28 projets de films documentaires africains ont été étudiés par plus de 80 réalisateurs et producteurs européens et africains. En outre, les nouveaux courts métrages réalisés à Saint-Louis par les étudiants de Master 2 en réalisation documentaires de création de l'université Gaston Berger du Sénégal ont également été projetés. Selon Dominique Olier, coordonnateur du programme Africadoc, 16 ou 17 des projets documentaires projetés pourraient intéresser des bailleurs de fonds. Les « *Tenk* » sont présentées comme des rendez-vous incontournables de coproduction du documentaire. Elles sont organisées chaque année depuis 2002 et réunissent des professionnels africains et européens autour de la découverte de nouveaux projets de films documentaires africains. Ces projets ont été préalablement développés dans le cadre de résidences d'écriture coordonnées tout au long de l'année par Africadoc dans quatre à cinq pays d'Afrique. L'objectif poursuivi est de permettre, à l'issue de ces rencontres, à des projets de trouver des partenaires africains et européens qui les accompagnent dans leur processus de réalisation et de production. Ces documentaires sont par la suite réunis dans la collection « *Lumière d'Afrique* ». Ce programme, apprend-on, a permis en dix ans d'aider à l'écriture puis à la production d'une centaine de films documentaires venant d'une quinzaine de pays.

Africadoc est un programme mené par l'association Ardèche Images pour le développement du cinéma documentaire africain. Le programme a pour objectif « *de développer, à l'échelle panafricaine, un ensemble de dispositifs de formation qui encourage et dynamise l'émergence d'une nouvelle génération de cinéastes, et la mise en place d'un tissu de professionnels du documentaire* ».

P.K.



Le Logo d'Africadoc

HANDBALL-MONDIAL DAME

La RDC dominée par la France et le Monténégro

Après avoir nettement perdu ses deux premières rencontres de la Coupe du monde de handball féminin face à la France et au Monténégro, la RDC qui prend part pour la première fois à cette compétition mondiale, devra faire du résultat contre les prochains adversaires, notamment, la Corée du Sud, les Pays-Bas et la République dominicaine.

La sélection nationale de handball féminin de la RDC a perdu ses deux premiers matches de la Coupe du monde de la spécialité organisée en Serbie. Lors

de leur première sortie, les Léopards dames entraînées par Célestin Mpouah ont broyé du noir, le samedi 7 décembre 2013 à Belgrade, face à l'équipe de France de handball dame par treize buts à trente et un. Du côté congolais, seule Christiane Mwasesa joueuse de Toulon Saint-Cyr en France, a pu se mettre en exergue en inscrivant huit de treize buts de la RDC. « *Nous disputons le tout premier Championnat du monde de notre histoire et avions à cœur de prouver de quoi nous sommes capables.*

Mais la France est une très grande équipe. Elle nous a montré la voie à suivre. Je lui souhaite une bonne continuation. De notre côté, on va essayer de s'accrocher pour aller plus loin dans la compétition », a-t-elle déclaré à la fin de la partie.

La deuxième sortie congolaise le dimanche 8 décembre 2013 a été plus cuisante face aux handballeuses du Monténégro expérimentées. Les joueuses du coach Célestin Mpouah ont été corrigées par neuf buts à trente-cinq. Les Congolaises

joueront encore trois matches. Et ce mardi 10 décembre, elles feront face aux Sud-coréennes, avant d'affronter les Néerlandaises le mercredi, et enfin les handballeuses de la République Dominicaine. Notons que dans ce groupe, la France a battu la République dominicaine, après avoir battu la RDC. Rappelons qu'en plus de la RDC, l'Afrique est présente à cette compétition mondiale de la balle dure à travers l'Angola, la Tunisie et l'Algérie.

Martin Enyimo



Les handballeuses congolaises ont subi la loi des Françaises

ÉDUCATION

Les étudiants de l'EAD instruits sur les droits humains

En rapport avec la célébration de la Journée internationale des droits de l'homme, la direction départementale des droits humains et des libertés fondamentales a organisé ce mardi 10 décembre, en présence de Jérôme Magnokou, directeur départemental des droits humains et des libertés fondamentales de Pointe-Noire, une rencontre avec les représentants des associations des droits de l'homme de la ville et les étudiants de l'École africaine de développement (EAD)

Les échanges ont démarré après la lecture faite par le directeur départemental des différents textes composant la Déclaration universelle des droits de l'homme. En effet s'appuyant sur ces textes, Jérôme Magnokou a expliqué que ce sont les événements de la Deuxième Guerre mondiale qui ont propulsé les droits de

l'homme sur la scène internationale. La ligue internationale des Nations unies, une ONG créée suite à la Première

mondiale qu'un organe international de défense des droits de l'homme a vu le jour. « Les deux guerres mondiales ont

rendu nécessaire et possible l'émergence d'un consensus international sur les besoins des dispositions internatio-

nales pour la protection et la codification des droits de l'homme. La Charte des Nations unies signée le 26 juin

humains », a déclaré Jérôme Magnokou. Franck Loufoua Bessy et Rodrigues Ngot, deux défenseurs des droits de l'homme, ont pour leur part exhorté les étudiants de s'approprier les documents fondamentaux qui régissent les droits de l'homme en République du Congo et au niveau international. « En votre qualité d'étudiants, comment allez-vous défendre demain ou maintenant vos droits si vous ne maîtrisez pas vous-même les textes qui régissent ceux-ci ? », ont expliqué les orateurs.

À noter, la fin de la cérémonie de commémoration de la Journée internationale des droits de l'homme, célébrée cette année sous le thème « 20 ans au travail pour vos droits », a été marquée par la distribution de tee-shirts arborant la date du 10 décembre.

Séverin Ibara



Les étudiants pendant les échanges

Guerre mondiale tentait de protéger les droits fondamentaux de l'homme mais ce n'est qu'avec la Deuxième Guerre

rendu nécessaire et possible l'émergence d'un consensus international sur les besoins des dispositions internatio-

1945, reflète cette conviction avec pour principal objectif de préserver les générations futures des différents fléaux



BUROTOP IRIS
www.burotop.com



hp
GOLD PARTNER

Ordinateur portable HP COMPAQ

- Processeur Intel Dual Core à 2.4 GHz
- Mémoire RAM 4 Go
- Disque dur de 500 Go
- Ecran panoramique 15.6"
- Garantie 1 an

+ 1 sac offert



225.000 ^{FCFA *HT}

Prix HT, paiement au comptant, ne concerne pas les clients à terme, dans la limite de 1 pièce par client

BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
POINTE-NOIRE: Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Tel: 04 453 53 53 - 06 958 87 88



BUROTOP IRIS

**Non seulement la meilleure qualité
mais en plus le moins cher au Congo !**



**Multiprise APC
parasurtenseur
à 9.900 ^{FCFA HT}**



**Clé USB 8 Go
à 3.900 ^{FCFA HT}**



**Cartouche HP 122
à 7.500 ^{FCFA HT}**

et bien d'autres produits
à des prix défiant toute concurrence

www.burotop.com

BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
POINTE-NOIRE: Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Tel: 04 453 53 53 - 06 958 87 88

VIE DES PARTIS

La DRD milite pour le bannissement des différences

C'est lors du grand meeting dit de la solidarité, le 7 décembre au siège de l'arrondissement 3, Tié-Tié, de Pointe-Noire, qu'Hello Matson Mampouya, président de la Dynamique républicaine pour le développement (DRD) a lancé cet appel à la fraternité et au bannissement des différences.

C'est dans une ambiance de fête que militants et sympathisants, en majorité des jeunes, enthousiastes et déterminés, ont pris d'assaut les lieux pour participer au premier meeting de leur parti créé en mai dernier. Accueilli par une foule en liesse, Hello Matson Mampouya, avant de livrer son message axé sur l'amour fraternel et le bannissement des différences pour un Congo uni et développé, a invité la foule à observer une minute de silence en mémoire de Nelson Mandela, disparu le 5 décembre. Cette figure emblématique aux multiples vertus doit, selon lui, servir d'exemple aux militants de la DRD. « Ce grand homme était à lui seul un enseignement de la vie. C'était un apôtre de la coexistence harmonieuse et de la tolérance », a-t-il indiqué.

Hello Matson Mampouya a appelé les militants à l'amour fraternel et à avoir des convictions ba-

sées sur des valeurs durables pour permettre au pays de continuer sa marche vers le développement. « Nous devons tous avoir au centre de notre action commune une valeur fondamentale qui est l'amour fraternel. Nous devons éviter de faire du mal aux autres et de commettre de mauvais actes, car ce que l'on pense, dit ou fait nous revient toujours d'une manière ou d'une autre. Posez de bons actes et vous récolterez de bons fruits dans la vie », a-t-il souligné.

Les militants de la DRD doivent aussi pratiquer la tolérance, accepter l'autre et ses choix : « Nous devons purifier le foyer de nos pensées. Nous n'avons pas besoin de savoir qui a eu tort ou raison. Nous devons nous tenir la main dans la main et faire de bons choix pour garantir l'harmonie et la concorde nationale. »

La DRD = une ère politique nouvelle
D'après Hello Matson Mampouya, la naissance de la DRD annonce le début d'une nouvelle ère politique au Congo, celle de la troisième génération qui intervient après la période des indépendances et celle des révolutionnaires. Cette nouvelle génération se doit donc d'avoir une autre vision de la politique. Elle doit ban-



Les militants au meeting (© DR).

ner les différences et privilégier l'unité des douze départements plutôt que les identités, à l'image du logo du parti, dont les douze étoiles représentent les douze départements du pays et les deux mains qui se serrent sont le symbole de l'unité.

Hello Matson Mampouya a

exhorté les militants à se mobiliser, à s'inscrire sur les listes électorales, et à se rendre dans les centres d'identification pour obtenir leur carte nationale d'identité afin d'emmener la DRD vers des victoires futures. « Vous devez prioriser ces deux choses pour garantir l'avenir du parti », a-t-il in-

diqué.

Hello Matson Mampouya s'est adressé aux militants après l'intervention du sénateur Léonard Sita Bitori, membre du bureau politique de la DRD, qui a exhorté les militants à marcher derrière leur leader et à le soutenir.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

INTERDICTION DES SACS EN PLASTIQUE

Le Renape se mobilise pour célébrer l'an 1 en janvier prochain

Le Réseau national agropastoral et de l'environnement (Renape) a organisé une rencontre avec les professionnels de l'information et de la communication sur les enjeux de cette activité qui sera patronnée par le préfet du département de Pointe-Noire.

À l'occasion de la célébration de l'an 1 de l'application du décret présidentiel 0485/2011 du 11/07/2011 interdisant la fabrication, l'importation et la vente des sachets au Congo, le Réseau national agropastoral et de l'environnement (Renape) remettra, le 20 janvier 2014, des distinctions aux gouverneurs de l'environnement sain et de la santé saine. Ce sont des récompenses destinées aux personnes morales et physiques qui se seraient distinguées sur des questions agropastorales et par leur engagement, dans la protection de l'environnement.

Les heureux bénéficiaires seront revêtus d'une écharpe verte portant l'inscription : « Gouverneurs de l'environnement sain et de la santé saine ». Ils deviendront à cet effet « Amis de la terre et de l'air pur ». Au cours de la session de travail, les professionnels de l'information ont fait des propositions sur les personnes à distinguer, en harmonie avec la vision et les objectifs du Renape. Ils ont également pris

l'engagement de faire de l'environnement leur credo et suggéré que l'opération « École propre sans tables-bancs cassées » soit désormais rebaptisée « Quartier et village propres au Congo ». Cette émulation primerait ainsi les marchés, les hôpitaux, les écoles qui se distinguent par leur salubrité et l'embellissement de leur espace vert. Aussi, ont-ils souhaité que l'activité, placée sous l'autorité du préfet de Pointe-Noire, se déroule pendant les festivités de la célébra-

tion de la Journée de la République. « La cohabitation entre l'environnement et les objets plastiques usés » devrait être le nouveau combat du Renape qui organise cette activité en partenariat avec l'artiste musicienne Bernadette Pembé, l'ONG Missionnaire Ami, l'association Femme seule chef de famille. Le Réseau national Agropastoral et de l'environnement est une Organisation non gouvernementale qui œuvre depuis 2006 dans la protection de l'environnement, la promotion agropastorale pour le développement durable et la lutte contre la pauvreté. Au nombre de ses activités régulières, le Renape dispense des enseignements et conseils pratiques en agriculture et en élevage, assure l'éducation civique et environnementale à travers des émulations inter quartiers propres sans sachets, et organise l'émulation « école propre sans sachets », « école sans tables-bancs cassées ». Le Renape a aussi initié le Prix Anatole Collinet Makosso pour l'éducation civique et environnementale ainsi que les distinctions « Gouverneur de l'environnement et Amis de la terre et de l'air pur ». En 2013, 210 élèves issus de 42 écoles primaires ont été distingués.

Hervé Brice Mampouya



Crépin Telinganou assainissant le marché central de Pointe-Noire

FÊTES

Des étalages de jouets envahissent les marchés et les avenues

Dans la précipitation, à deux semaines des fêtes de Noël, certains parents ont peur de faire des mauvais choix dans l'achat de jouets pour leurs enfants, d'autant plus que les prix affichés par les vendeurs ont quelquefois doublé, ou presque, par rapport à l'an passé.

Contrairement à ce qui se passe dans d'autres villes du monde où des foires aux jouets et des magasins spécialisés sont fréquentés par de nombreux enfants accompagnés de leurs parents, à Pointe-Noire, ces jouets ne sont pas seulement vendus dans des marchés, ils sont surtout exposés en quantité impressionnante sur les trottoirs et certaines avenues comme l'avenue Charles de Gaulle. Cependant, chose curieuse, les prix de ces jouets n'obéissent à aucune logique commerciale. Chaque vendeur pratique ses propres prix. D'où le constat sur les prix qui sont passés du simple ou double par rapport à l'année dernière. C'est pourquoi de nombreux parents protestent car il n'est pas normal pour eux que les prix des poupées, jeux d'éveil et autres camions soient devenus inabordable.

Or en cette veille des fêtes de Noël, il est intéressant de rappeler

que certains parents, paniqués à l'idée de rendre leurs enfants heureux, le 25 décembre, ne savent pas choisir alors que les bons jouets pour leurs enfants doivent rimer avec l'âge. D'autres en revanche ont plaisir à noyer leurs enfants d'une multitude de jouets là où un seul jouet, bien adapté, peut rendre un enfant heureux en lieu et place d'une ribambelle d'objets qui ne feraient peut-être même pas plaisir à l'enfant.

Interrogé sur cette question d'actualité, un psychologue qui a requis l'anonymat, donne quelques conseils aux parents : « Ne brûlez pas les étapes et achetez ce qui correspond à l'âge ou aux envies de l'enfant. Investissez dans la qualité et la sécurité. Achetez des jouets pour l'enfant et non pour vous faire plaisir. N'interrompez pas l'enfant absorbé par son jeu et laissez le terminer. Donnez peu de jouets à la fois mais changez-les souvent. Pour les jeux éducatifs, n'en proposez qu'un seul à la fois et ne faites pas à la place de l'enfant. Évitez d'offrir aux enfants des jouets qui les préparent à la violence. Ne faites pas de différence entre les jouets dits de garçons et les jouets dits de filles. »

Faustin Akono

JU-JITSU

Les ceintures noires se mettent à jour sur le plan technique

Les maîtres responsables de clubs ont pris part à un stage international portant sur les techniques de la discipline telle qu'elle est pratiquée de nos jours.

Les pratiquants du ju-jitsu ont renouvelé leurs connaissances sur les dernières techniques de cet art martial. C'était lors du stage international animé à Brazzaville par le directeur général de la Fédération mondiale de la discipline, Me Eugene Domagata, ceinture noire 7^e dan. Les ceintures noires, venues de plusieurs départements du Congo, ont donc passé en revue les techniques de frappe (atemi waza), de projection (nage waza) et de contrôle (katame waza). Les katas de fighting et de duo system ont également été étudiés. « Nous avons eu un regard panoramique sur plusieurs aspects du ju-jitsu afin de nous mettre au même diapason que les autres sur le plan international », a déclaré le président de l'Union congolaise de ju-jitsu (Ucoju), Me Kiss Moukala.

Ce stage de formation concernait également les arbitres, l'objectif de l'Ucoju étant de permettre au Congo de présenter plusieurs officiels dans les compétitions internationales, notamment pour le championnat d'Afrique qui pointe à l'horizon.



Les stagiaires en compagnie du Me Eugene Domagata et le président de l'Ucoju (© Adiac)

Ainsi, les arbitres ne pouvaient être mis à l'écart d'autant plus que lors des compétitions, ils sont condamnés à parler le même langage que les entraîneurs et les compétiteurs, a expliqué Me Kiss Moukala, soulignant que le séminaire avait permis aux maîtres congolais de combler leurs déficiences techniques.

S'exprimant sur le niveau des compétiteurs nationaux, Me Eu-

gène Domagata s'est dit impressionné par la technicité des athlètes congolais. « Il y a un potentiel énorme au Congo. Si l'on met les moyens en place, je pense que les compétiteurs congolais pourront décrocher le podium mondial dans les années à venir », a-t-il déclaré. Dans cette optique, le directeur général de la fédération internationale a souhaité que des ac-

cords de coopération soient signés entre les ministères congolais et français des Sports afin d'aider les jeunes Congolais à émerger dans cette discipline. Il a d'ailleurs promis de revenir au Congo dans six mois avec d'autres experts pour des stages assez spécifiques.

Après la cérémonie de remise de diplôme aux participants, les stagiaires se sont dits satisfaits

du travail réalisé. « Nous espérons que la moisson sera bonne dans les compétitions auxquelles nous nous présentons », a indiqué Me Kiss Moukala. Un avis partagé par l'entraîneur national, Me Christ Ayatola, qui pense qu'outre le talent des athlètes, les moyens doivent être mis en place pour y parvenir.

Rominique Nerplat Makaya

HANDBALL

Le week-end des Congolaises en France

Nationale 1, poule 1 : 9^e journée

Malgré la belle prestation de Chantal Okomba, meilleure joueuse du match avec 9 buts et +27 d'évaluation, Val-de-Boutonne s'incline à La Celles-sur-Belle (24-35). Aubine Menet Ngamabana n'a pas eu le même impact avec seulement 2 buts (+6 d'évaluation). Dans ses cages, Amélia Okombi Mouakale s'est démenée avec 9 arrêts et +22 d'évaluation.

Val de Boutonne est sixième du groupe avec 19 points.

Nationale 1, poule 2 : 9^e journée

Aulnay bat Montargis 37-26. Avec respectivement 5 et 4 buts, Aurèle (+15 d'évaluation) et Sandrelle (+12) Itoua-Atsono ont participé à ce succès.

En dépit des 5 buts de Melissa Maboulou, Saint-Maur s'incline à domicile face au leader de la poule, Saint-Amand-les-Eaux (25-26).

Revers également pour Sainte Maure-Troyes et Prisca Ngoli Madzou, meilleur buteuse de son équipe avec 6 buts (dont 2 penaltys) et +18 d'évaluation. Son équipe chute à Épinal (19-22). Sainte Maure-Troyes est lanterne rouge avec 12 points, tandis que Saint-Maur est 4^e avec 20 unités au compteur. Avec 21 points, Aulnay s'invite sur le podium avec 3 longueurs de retard sur le premier.

Camille Delourme

BASKET-BALL

Italie, Lega Calcio, 9^e journée

Défait en Euroleague, l'EA7 Olimpia Milan se reprend face à Sutor Montegrano (101-85). Malgré un temps de jeu conséquent (25 minutes), CJ Wallace rend une pâle copie (2 points, 4 rebonds défensifs, 2 interceptions, 2 passes décisives et +2 évaluation). Avec 10 points, Milan est 7^e, à quatre longueurs du leader.

États-Unis, NBA, 18^e et 19^e journées

En déplacement à la Nouvelle-Orléans, Oklahoma l'emporte face aux Pelicans (109-95). Serge « Ibloka » Ibaka a encore livré une grosse prestation (+23 d'évaluation) avec 17 points (5/12 aux tirs, 7/8 aux lancer-francs), 13 rebonds (10 défensifs), 3 fautes commises, 1 interception, 3 pertes de balle et 3 blocs défensifs en 38 minutes. De retour dans sa salle, dimanche soir, le Thunder disposait des Indiana Pacers (118-94) avec un Serge Ibaka plus discret (13 points, 3 rebonds, 1 passe décisive, 4 fautes, 2 interceptions, 3 pertes de balle, 1 bloc défensif) en 30 minutes. Un match évalué à +14.

Avec 15 victoires et quatre défaites, Oklahoma prend la 3^e place de la Conférence Ouest, à égalité avec San Antonio, et derrière Portland, qui compte deux matchs supplémentaires.

C.D.

FOOTBALL

La Fécofoot prépare la bataille de 2014

La structure gestionnaire du football national entend tout mettre en œuvre pour boucler sa saison sportive 2013-2014 avant la tenue de son assemblée générale électorale.

La Fédération congolaise de football (Fécofoot) a déjà ouvert la première période d'enregistrement des joueurs dans le système TMS dont la clôture interviendra le 23 janvier 2014. La deuxième phase sera lancée le 1^{er} mars pour s'achever le 31 du mois, selon la correspondance du Secrétaire général de la Fécofoot. Dans la perspective des élections à la Fécofoot, Badji Mombo Wantété a publié une circulaire n° 017 dans laquelle il est fait obligation aux clubs engagés au championnat national Ligues 1 et 2 et ceux des Ligues départementales, de tenir leurs assemblées générales au plus tard le 30 janvier 2014. « Je me fais le devoir d'interpeller chacun de vous pour assumer une entière application de cette circulaire. Ce qui, in fine, résoudrait la lancinante question de la représentativité à l'assemblée générale de la Fécofoot, du moins pour les

clubs qui y ont voix délibérative », a souligné le Secrétaire général.

Dans le document, ce dernier a défini le cadre juridique que chaque membre de la Fécofoot est tenu de respecter pour donner de la légitimité à l'organe dirigeant qu'il représente, aussi bien vis-à-vis de la Fécofoot, de l'administration publique que des instances judiciaires. Le Secrétaire général de la Fécofoot a commenté que l'obligation de légitimité pour le délégué d'une association membre d'être nommé ou élu par l'assemblée générale du club, est corroborée par le règlement intérieur de la Fécofoot.

L'article 83 de ce dit règlement, en effet, fait obligation à tout club de tenir son assemblée générale à la fin de chaque saison en présence d'un représentant de la Fécofoot ou de la Ligue, faute de quoi il sera exclu des prochaines compétitions

organisées par la Fécofoot. La Fécofoot souligne qu'un procès-verbal établi à cet effet faisant foi, doit parvenir à son secrétariat général dans les 15 jours qui suivent la tenue de l'assemblée. Selon l'article 22.2 des statuts de la Fécofoot, les délégués à l'assemblée générale doivent faire partie de l'association membre qu'ils représentent et être nommés ou élus par l'instance compétente de cette association membre. Ils doivent être en mesure d'en produire la preuve sur demande. « Faute de non respect de la dite procédure, c'est à la porte du désordre que les clubs s'invitent depuis quelque temps, mais aussi dans l'accomplissement de certains actes administratifs, où l'on reste circonspect ou dubitatif sur l'identité du véritable détenteur du pouvoir y relatif dans chaque club », commente la circulaire.

James Golden Eloué